

# *La revue réformée*

N° 172-1992/1

MARS 1992

TOME XLIII

# *La revue réformée*

fondée en 1950 par Pierre Marcel

publiée par

L'ASSOCIATION « LA REVUE RÉFORMÉE »  
33, avenue Jules-Ferry, 13100 AIX-EN-PROVENCE  
C.C.P. MARSEILLE 7370 39 U

## COMITÉ DE RÉDACTION :

P. BERTHOUD, P. COURTHIAL, J.-M. DAUMAS, H. KALLEMEYN  
A.-G. MARTIN, C. ROUVIERE, J.-C. THIENPONT, et P. WELLS.

Avec la collaboration de Roger BARILIER, Jean BRUN,  
W. EDGAR, P. JONES, Alain PROBST.

*Editeur* : Paul WELLS, D.Th.

## Abonnements 1992

### 1<sup>o</sup> — FRANCE

Prix normal : 150 F — Solidarité : 250 F

Pasteurs et étudiants : 80 F

Etudiants *en théologie* : 55 F. 2 ans : 100 F.

### 2<sup>o</sup> — ÉTRANGER

BELGIQUE : M. le Pasteur Paulo MENDES, Place A.-Bastien, 2. 7011 Ghlin-Mons.

Compte courant postal 034-0123245-20.

Abonnement : 1.000 FB — Solidarité : 1.600 FB.

Pasteurs et étudiants : 600 FB.

ESPAGNE : M. Felipe CARMONA, Sant Pere més alt, 4 · 1<sup>o</sup> 1<sup>a</sup>, 08003 Barcelone.

Cuenta corriente postal N° 3.593.250 Barcelona.

Abono Anual : 2.500 Pesetas.

Para pastores y responsables : 1.300 Pesetas.

ITALIE : Libreria di Cultura Religiosa, Piazza Cavour 32, Roma.

C.C. Postale 14013007.

Abonnement : 35.000 lire.

Pasteurs et assimilés, étudiants : 20.000 lire.

PAYS-BAS : Drs Jan ALLERSMA Kustweg 30/a, 9933 BD Delfzijl.

Giro 25 00 801.

Abonnements : Florins 60 — Solidarité 80 Fl.

Etudiants : Fl. 30.

SUISSE :

Compte postal : *La Revue Réformée*, Case postale 84, 1806 Saint-Légier. CCP : 10-4488-4

Abonnements : 40 CHF — Solidarité 60 CHF.

Etudiants : 25 CHF.

AUTRES PAYS :

- Règlement en FF, sur une banque en France : tarifs français + 30 FF
- Autre mode de règlement (à cause des frais divers) : tarifs français + 60 FF

Envoi « par avion » : Supplément aux tarifs ci-dessus 30 FF ou 10 CHF.

*Prix du fascicule* : 35 FF pour l'année en cours et l'année précédente

Le pasteur Pierre MARCEL (1910-1992) est mort le 27 janvier.

En 1950, il fonda *La Revue Réformée* dont il fut, pendant plus de trente ans, le rédacteur en chef, et, jusqu'à maintenant, membre fidèle du comité de rédaction.

Notre peine mais aussi notre reconnaissance sont immenses.

Nous exprimons à Madame Pierre MARCEL notre profonde sympathie et la saluons respectueusement en Celui qui est la Résurrection et la Vie.



# **LES VINGT-DEUX CHANTS DU PSAUME 119**

**D'APRÈS LA VERSION POÉTIQUE  
DE THÉODORE DE BÈZE**

**ADAPTATION EN FRANÇAIS MODERNE**

*Pour renouveler la lecture et la méditation du plus long Psaume de la Bible, pour qu'on puisse le chanter dans l'Église.*

*« Psaume d'un art inimitable et d'une ardeur extra-ordinaire, dans lequel le Psalmiste ne peut se rassasier d'exprimer les louanges de la Loi de Dieu et l'amour qu'il a pour elle. Il y entremêle plusieurs supplications ou consolations excellentes.*

*Prière que le fidèle doit toujours avoir dans le cœur et sur les lèvres. »*

*(Notice de 1562)*

(En effet, le terme « Loi de Dieu » est synonyme, ici, de révélation et désigne tout le contenu de l'Écriture sainte, parole de vérité, de justice et de grâce. Les nombreuses expressions employées l'envisagent sous différents aspects : commandement, parole ou promesse, chemin, etc.).

# PRÉFACE

## *Le texte hébreu*

Le psaume 119 est le chef-d'œuvre des psaumes alphabétiques. Chaque partie se compose de 8 versets commençant tous par la même lettre. Les 22 lettres de l'alphabet hébraïque apparaissent successivement. L'ensemble comprend donc 176 versets.

## *La traduction poétique*

Elle a paru dès 1551, puis fut insérée dans l'édition intégrale du Psautier publiée en 1562, à Genève. Théodore de Bèze a traduit chacun des 22 chants en 4 strophes de 6 vers, chaque demi-strophe étant consacrée à la traduction d'un verset. Nous trouvons par conséquent un total de 88 strophes.

La cadence et les rimes sont une aide pour la mémoire. L'enchaînement des strophes est élégant : le cinquième vers donne la rime masculine à laquelle répondra le début de la strophe suivante. Discret hommage à la virtuosité du poète hébreu !

Une telle version ne peut être constamment littérale. Elle développe assez souvent une idée du texte, et souligne ainsi un aspect de celui-ci, de façon suggestive. L'ensemble nous paraît fidèle et d'une belle sobriété.

## *Notre adaptation*

Le numéro de chaque Chant est suivi du nom de la lettre hébraïque correspondante. La numérotation des versets bibliques figure à droite en marge du texte. La grande majorité des rimes a été préservée, en vue de restituer le mieux possible l'harmonie poétique du vieux texte.

## *Invitation*

Les observations sur ce texte expérimental seront reçues avec reconnaissance par le Comité responsable de la publication, à La Faculté libre de Théologie Réformée.

Cette publication fait suite à celle des Psaumes 1 à 50 d'après Clément Marot et Théodore de Bèze, parue en 1978 à Lausanne (Éditions Pierre Viret) et à Aix-en-Provence (Éditions E.R.E.A.). Elle est préalable à l'édition complète en préparation.

Marc-François Gonin

## AVANT-PROPOS

« Or, ce que dit Saint Augustin est vrai, que nul ne peut chanter chose digne de Dieu qu'il n'ait reçu d'iceluy.

Par quoi, quand nous aurons bien cherché ça et là, nous ne trouverons meilleures chansons, ni plus propres pour ce faire, que les Psaumes de David, lesquels le Saint-Esprit lui a dictés et faits.

Et pour cela, quand nous les chantons, nous sommes certains que Dieu nous met en la bouche les paroles, comme si Lui-même chantait en nous pour exalter sa gloire. »<sup>1</sup>

Les Psaumes sont, par excellence, les chants tant du peuple d'Israël que de l'*Ecclesia* de la Nouvelle Alliance, même si bon nombre d'autres chants ont été également chantés dans ou en dehors du culte (cf. les cantiques composés par le roi Salomon, ou les hymnes et cantiques spirituels évoqués en Ephésiens 5:19 et Colossiens 3:16). Il y a cependant une différence de degré entre le fait de chanter la Parole de Dieu, ce qui revient, à la fois, à proclamer cette Parole et s'exprimer au travers d'elle, et celui de chanter les paroles sincères de notre réponse et de notre louange humaines. Ces dernières, en effet, n'étant pas canoniques exigent un examen et un discernement permanent : il faut, en effet, s'assurer qu'elles sont, en tous points, en accord avec l'esprit et la lettre de l'Écriture ... ce qui n'est pas chose facile. Aussi chanter l'Écriture elle-même est-il un privilège et une priorité.

Comment faire concrètement ? Utiliser le Psautier édité il y a quelque 430 ans, lors de la Réforme ? Cela semble difficile. Deux problèmes concernant le texte et la musique se posent alors.

Le texte. Faut-il chanter les psaumes tels qu'ils sont traduits dans nos Bibles d'aujourd'hui ? Cela ne serait pas impossible à un soliste ou à un petit groupe. Mais l'inégalité des versets rend difficile le chant d'assemblée. Il serait donc nécessaire de réaliser une versification, même si le texte doit, ici ou là, être quelque peu forcé. Ce travail considérable ne peut être refait fréquemment, au fur et à mesure que la langue et les sensibilités poétiques évoluent. C'est pourquoi, pour le chant communautaire d'aujourd'hui, il faut se contenter d'adapter, en actualisant le langage, une traduction versifiée ancienne, même si cette forme de poésie semble à beaucoup un peu surannée.

---

1. Extrait de l'introduction *A tous chrétiens et amateurs de la Parole de Dieu* du Psautier de 1543, par Jean Calvin.

La musique : Les mélodies du Psautier du 16<sup>e</sup> siècle étaient pleines de fraîcheur et d'entrain pour les oreilles des « religionnaires » et avaient la capacité de les émouvoir jusqu'aux larmes. Pour le peuple chrétien de l'époque, elles constituaient une nouveauté : on pouvait désormais chanter quelque chose de simple et d'accessible à tous, puisque les enfants les premiers, avant l'assemblée, apprenaient les nouveaux psaumes. Aujourd'hui, ces mélodies n'ont plus les mêmes qualités ; le goût musical a changé et ce qui fut moderne et populaire apparaît, maintenant, comme élitiste, disons « groupusculaire ». Bon nombre de chrétiens de la fin du 20<sup>e</sup> siècle ne sont guère à l'aise avec ces vieilles mélodies, si belles soient-elles.

Grâce à Dieu, et non sans trembler, quelques-uns ont entrepris l'immense travail d'actualiser l'adaptation versifiée du Psaume 119. Nous sommes ainsi en mesure de chanter, dans sa totalité (en plusieurs fois, probablement !), cette si riche exaltation de la Parole de Dieu.

Reste la musique. On trouvera, ici, celle du Psautier de Genève suivie de deux nouvelles mélodies. Mais nous lançons un appel aux musiciens-compositeurs pour qu'ils se mettent au travail et composent de nouvelles mélodies permettant de chanter ce psaume. Ce serait là un grand service à rendre au peuple de Dieu. Plusieurs de ces mélodies seront publiées et feront l'objet d'un encart à joindre au recueil.

Souhaitons que le travail déjà fait et le travail encore à faire permettent d'obéir à l'injonction biblique de proclamer *tout* le conseil de Dieu et de nous instruire, nous exhorter, nous enseigner les uns les autres en chantant des psaumes !

Jean-Claude Thienpont

## Chant 1

*(Aleph : 1-8)*

## 1

O bienheureux tout être humain qui vit  
 En plein accord avec sa conscience,  
 Selon la loi de l'Éternel qu'il suit !  
 Le vrai bonheur est pour toute existence  
 Qui veut garder ses statuts précieux  
 Et progresser encor dans sa science.

1

2

Vraiment, ils n'ont aucun vice odieux  
 Ceux qui suivant les chemins qu'il ordonne  
 Marchent tout droit, avançant de leur mieux.  
 — Ta volonté, c'est que chaque personne  
 Par-dessus tout applique exactement  
 Les instructions <sup>1</sup> que ta bonté nous donne.

3

4

Accorde-moi d'avancer librement  
 Sur les chemins où ta loi me convie,  
 Sans m'égarer loin d'eux un seul moment.  
 Je n'aurai pas à rougir de ma vie  
 Si mon regard sur tes lois est pointé,  
 Si les connaître est ma plus forte envie.

5

6

Alors, par moi tu seras exalté  
 D'un cœur sincère, émerveillé d'apprendre  
 Tes jugements tous remplis d'équité.  
 Je veux garder tes lois, mieux les comprendre ;  
 Mais combien faible est notre volonté !  
 Ne te fais pas trop longuement attendre.

7

8

---

<sup>1</sup> Exceptionnellement, « instructions » compte ici pour 3 syllabes.

## Chant 2

(*Beth* : 9-16)

1

Les jeunes gens veulent-ils s'amender  
 Dans leur conduite ? Il faut qu'ils reconnaissent  
 Que ta parole est là pour les guider.  
 De tout mon cœur je t'ai cherché sans cesse ;  
 Pour demeurer dans ton commandement,  
 J'ai tant besoin que ta main me redresse.

9

10

Au fond du cœur, je retiens constamment  
 Tes instructions<sup>1</sup>, car tout péché t'offense  
 Mais je voudrais te servir droitement.  
 Éternel Dieu, ton nom plein d'excellence  
 Est à bon droit partout glorifié ;  
 Enseigne-moi tes saintes ordonnances.

11

12

Mes lèvres ont proclamé, publié  
 Les jugements de ta bouche équitable  
 Sans que j'en laisse un seul point oublié.  
 Tes règles sont le chemin véritable  
 D'un grand bonheur, et je les aime mieux  
 Que tous les biens de la terre habitable.

13

14

Je parle à tous de tes plans merveilleux<sup>1</sup> ;  
 J'irai tout droit en prenant connaissance  
 De tes sentiers, les yeux fixés sur eux.  
 Tes ordres saints ont fait ma joie immense ;  
 Je ne veux pas devenir oublié  
 De ta parole, et sans cesse j'y pense.

15

16

<sup>1</sup> Lit., « Je considère avec attention tes directives ».

### Chant 3

(Guimel : 17-24)

1

Répands tes biens sur moi, ton serviteur,  
En m'accordant surtout le don de vie  
Pour bien garder ta parole en mon cœur.  
Rends la lumière à mon âme ternie,  
Pour que je puisse ici-bas, de mes yeux,  
Voir dans ta loi ta grandeur infinie.

17

18

Seigneur, je suis dans ces terrestres lieux  
Un étranger ; à ton enfant qu'on raille  
Ne cache pas tes ordres merveilleux.  
Car nuit et jour mon âme se travaille  
Pour mieux comprendre encor ton jugement ;  
Ne permets pas que ma force défaille.

19

20

Tu traiteras les cœurs fiers rudement,  
Tous ces maudits dont le méchant courage  
S'en va si loin de ton commandement.  
Délivre-moi des blâmes<sup>1</sup>, de l'outrage  
Et du mépris dans lequel je me vois  
Parce que j'ai gardé ton témoignage.

21

22

Je ne crains pas les princes qui s'assoient  
Pour comploter contre nous à leur aise ;  
Ton serviteur ne pense qu'à ta loi.  
Ta loi, Seigneur, c'est tout ce qui m'apaise,  
C'est le conseil qui siège autour de moi,  
Mon réconfort en cette heure mauvaise.

23

24

<sup>1</sup> Lit., « Roule loin de moi le mépris ».

**Chant 4**  
(*Daleth : 25-32*)

1

Je suis, hélas, comme si j'étais mis  
Loin des humains et collé à la terre ;  
Rends-moi la vie, ô Dieu qui l'as promis.  
Je te cherchais quand j'errais solitaire,  
Je t'invoquais et tu m'as répondu ;  
Enseigne-moi ta règle salutaire.

25

26

2

Révèle-moi le sens de tes statuts,  
Et mon esprit, sur ta loi merveilleuse  
Voudra rester assidûment tendu.  
Pourtant mon âme, encor bien anxieuse  
Fond de chagrin, je suis découragé ;  
Rassure-moi par ta promesse heureuse.

27

28

3

Éloigne-moi du chemin mensonger,  
Confirme-moi dans ta loi par ta grâce,  
Fais triompher ton enfant du danger.  
Oui, j'ai choisi la route que nous trace  
La vérité ; car je reste attaché  
A tes décrets que je regarde en face.

29

30

4

Tu vois, Seigneur, que toujours j'ai tâché  
De respecter ta divine ordonnance,  
Fais triompher ton enfant du péché.  
Oui, je courrai de toute ma puissance  
Sur tes chemins, car tu m'as détaché ;  
C'est de Toi seul que vient la délivrance.

31

32

## Chant 5

*(Hé : 33-40)*

1

Je t'en supplie, ô Seigneur, avant tout 33  
 Enseigne-moi la voie de tes préceptes  
 Pour que je puisse y tenir jusqu'au bout.  
 Accorde-moi l'esprit pour que j'accepte 34  
 Ta sainte loi que je veux maintenir  
 De tout mon cœur, malgré la mode inerte.

2

Mais conduis-moi pour me faire tenir 35  
 Le droit sentier des paroles vivantes  
 Où je découvre enfin le vrai plaisir.  
 Penche mon cœur vers ta règle exaltante, 36  
 Vers le bonheur qui s'y trouve assuré,  
 Sans que jamais l'avarice nous tente.

3

Ne permets pas que je sois égaré 37  
 Par l'éclat faux du monde et sa folie ;  
 Sur ton chemin fais-moi vivre, éclairé.  
 Confirme en moi qui te sers, ratifie 38  
 Ce que Toi-même a promis à tous ceux  
 Qui dans ta crainte en Toi seul se confient.

4

Préserve-moi du déshonneur honteux 39  
 Que je crains tant, car tu es charitable ;  
 En nous jugeant, tu restes généreux.  
 Par-dessus tout, de ta règle admirable 40  
 Tu sais combien mon cœur est désireux ;  
 Délivre-moi par ta grâce adorable.

## Chant 6

(Vav : 41-48)

1

Fais-moi sentir ton amour jusqu'ici 41  
 En me sauvant des dangers de ce monde,  
 C'est Toi, Seigneur, qui l'as promis ainsi.  
 Tu permettras alors que je réponde 42  
 A ceux qui m'ont tant de fois insulté ;  
 Sur ta parole, en effet, je me fonde.

2

Fais qu'à jamais ta pure vérité 43  
 Soit dans ma bouche et pour toujours s'y tienne ;  
 J'attends de voir ton droit manifesté.  
 Oui, constamment il faut que l'on maintienne 44  
 Ta sainte loi ; voilà tout mon devoir,  
 Ma volonté se conforme à la tienne.

3

Ainsi chacun pourra s'apercevoir 45  
 Que l'homme libre est bien celui qui sonde  
 Tes saints décrets et cherche à les savoir.  
 J'annoncerai devant les rois du monde 46  
 Ton témoignage ; à tous j'en parlerai  
 Sans que jamais la honte me confonde.

4

Oui, de tout cœur je me délecterai 47  
 En cette loi qui nous est adressée,  
 Je l'ai toujours aimée et l'aimerai.  
 Vers tes décrets mon âme s'est dressée ; 48  
 Ton œuvre est celle à laquelle je mets  
 Pour te servir, mes mains et ma pensée.

## Chant 7

*(Zaïn : 49-56)*

1

Rappelle-toi ce que tu m'as promis ;  
 Ton serviteur depuis cette promesse  
 Rempli d'espoir, entre tes mains s'est mis.  
 Oui, ton oracle est ce qui me redresse,  
 Qui me console et me rend la vigueur  
 Dès que je suis tombé dans la détresse.

49

50

2

Des orgueilleux en voyant ma douleur  
 Se sont moqués ; toute leur arrogance  
 N'ôtera point ta loi de notre cœur.  
 Plutôt, Seigneur, chaque fois que je pense  
 Au jugement que toujours tu leur fais,  
 Cela suffit pour calmer ma souffrance.

51

52

3

Rien qu'en pensant à ce tragique fait :  
 Par ces pervers ta loi est délaissée,  
 Je dois trembler d'horreur pour leur forfait.  
 Pourtant vers Toi ma voix s'est élancée ;  
 J'ai pu chanter tes statuts quand je suis  
 Loin du pays, plein de triste pensée.

53

54

4

Je me souviens de ton nom chaque nuit,  
 Gardant toujours à la première place  
 Ta sainte loi dans mes plus grands ennuis.  
 Et si je veux rester devant ta face,  
 Fidèle à tes décrets, tant que je puis,  
 C'est Toi, Seigneur, qui me fais cette grâce.

55

56

## Chant 8

(*Heth* : 57-64)

## 1

Tu es ma part, ai-je dit au Seigneur ; 57  
 J'ai décidé de garder ta parole,  
 Elle est toujours mon bien et mon bonheur.  
 Que ta fidèle amitié me console, 58  
 Je t'en supplie affectueusement,  
 Car ton serment n'est pas chose frivole.

## 2

Je réfléchis à mon comportement : 59  
 Je m'éloignais, et je reviens me mettre  
 Au droit chemin de ton enseignement.  
 Ta règle est sage, et sans vouloir remettre 60  
 Au lendemain, je viens pour m'y ranger ;  
 Dès aujourd'hui, pour toujours, sois mon Maître.

## 3

Combien de fois les méchants m'ont piégé ! 61  
 Pourtant, malgré leur fureur si cruelle,  
 J'aime ta loi, mon cœur n'a pas changé.  
 Tes ordres sont d'une justice telle 62  
 Que j'ai voulu me lever pour chanter  
 En plein minuit, ta louange immortelle.

## 4

Quels sont les gens que je veux fréquenter ? 63  
 Ceux qui saisis de bienheureuse crainte  
 Gardent tes lois avec fidélité.  
 Seigneur, la terre et toute son enceinte 64  
 Sera toujours pleine de ta bonté ;  
 Remplis-moi donc de ta doctrine sainte.

## Chant 9

*(Teth : 65-72)*

## 1

Ton serviteur voit du bien répandu 65  
 Sur lui, Seigneur, car tu tiens ta promesse,  
 Comme en tout temps je m'y suis attendu.  
 Accorde-moi le bon sens, la sagesse, 66  
 Car en ce monde aveuglé je ne crois  
 Qu'à tes mots d'ordre ; ils guident ma faiblesse.

## 2

Avant d'avoir été battu par Toi, 67  
 Je m'égarais, allant à l'aventure,  
 Mais maintenant j'avance avec ta loi.  
 O Dieu de grâce et de vérité pure, 68  
 Qui si souvent daignes nous exaucer,  
 Enseigne-moi ton droit plein de droiture.

## 3

Que de faux bruits contre moi sont lancés 69  
 Par des vantards ! Mon cœur garde sans cesse  
 Tes ordres saints comme par le passé.  
 Leurs cœurs sont pris et tous figés de graisse, 70  
 Mais dans ta loi tu me permets d'avoir  
 La paix profonde, un plaisir qui ne cesse.

## 4

Le plus grand bien que j'ai pu recevoir, 71  
 C'est de sentir ma personne abaissée,  
 Car j'ignorais ton code et mon devoir.  
 L'or ou l'argent, la richesse amassée 72  
 N'égalent pas le bonheur de savoir  
 La loi qui fut par Toi-même annoncée.

**Chant 10***(Iod : 73-80)*

1

Tes propres mains m'ont fait et façonné ;  
 Permet aussi que mon esprit s'éclaire  
 Pour obéir au mot d'ordre donné.  
 Ceux qui voudraient ne jamais te déplaire,  
 En me voyant sur ton code appuyé  
 Seront heureux, parce qu'en Toi j'espère.

73

Quand par ta main le monde est châtié,  
 J'y vois, Seigneur, ta justice très bonne ;  
 Avec raison, tu m'as humilié.  
 J'ose implorer que ta bonté me donne  
 Le réconfort dans cette affliction,  
 Comme, je crois, ta promesse l'ordonne.

75

76

Vienne sur moi ta grand' compassion,  
 Et je vivrai ! Car tes lois et ta crainte  
 Font mon plaisir, ma consolation.  
 Honte aux puissants qui sous des couleurs feintes  
 Me font du mal ! Et mon cœur cependant  
 Ne pense à rien qu'à ta doctrine sainte.

77

78

Ramène à moi tout homme prétendant  
 Avec les tiens, t'adorer et te craindre,  
 Ceux dont l'amour pour ta règle est ardent.  
 Que tout mon cœur, sans flétrir et sans feindre,  
 Suive ton ordre, afin qu'en t'attendant  
 J'aie cet honneur que rien ne peut éteindre.

79

80

## Chant 11

(*Caph* : 81-88)

1

En l'attendant, je suis si désireux  
De ton salut, promis par ta parole,  
Que mon esprit en est tout langoureux.  
Je guette en vain cet espoir qui s'envole,  
Et dis : En Toi, je me suis confié ;  
N'est-il pas temps qu'enfin tu me consoles ?

81

82

2

Je suis séché (tant je suis ennuyé)  
Comme une peau mise en la cheminée<sup>1</sup>,  
Mais de tes lois je n'ai rien oublié.  
Ah, quelle attente as-tu donc ordonnée  
A tes enfants, avant le jour qui voit  
Sur nos bourreaux ta sentence donnée ?

83

84

3

Des gens pervers creusent le sol sous moi,  
On veut m'abattre ; ah, comme ils sont coupables  
Ceux dont la vie est contraire à ta loi !  
Tes règlements sont toujours véritables ;  
Tu sais qu'à tort, on m'a persécuté,  
Montre-moi donc tes faveurs secourables.

85

86

4

Peu s'en fallut que je ne sois jeté  
A terre, et mis en totale ruine ;  
Mais je respecte, ô Dieu, ta volonté.  
Que ton amour m'éveille et m'illumine,  
Pour que j'observe avec fidélité  
Les ordres saints de ta bouche divine.

87

88

1 Lit., « Je suis comme une outre dans la fumée. » On suspendait les outres de vin au-dessus du foyer pour hâter la fermentation. Cette image souligne la position inconfortable du Psalmiste.

**Chant 12**  
(*Lamed : 89-96*)

1

L'éternité de tout ce que tu dis 89  
 Est à jamais, Éternel Dieu, gravée  
 Dans ce haut ciel que tu créas jadis.  
 Ta foi, d'un siècle à l'autre est approuvée ; 90  
 Témoin la terre, assise dans les airs  
 Où ferme et stable elle est toujours trouvée.

2

Même aujourd'hui, on voit tout l'univers 91  
 Persévérer sous ta sainte conduite ;  
 Tout t'appartient et chaque être te sert.  
 Heureusement, mon âme est bien instruite 92  
 A rechercher dans ta loi mon confort,  
 Car autrement ma vie était détruite.

3

Le souvenir et le grand réconfort 93  
 De tes décrets ne cesse jamais d'être ;  
 Tu m'as tiré par eux seuls de la mort.  
 Je suis à Toi ; très doux, très puissant Maître, 94  
 Délivre-moi, car c'est ta volonté,  
 Ce sont tes lois que je cherche à connaître.

4

Par des méchants je suis toujours guetté, 95  
 Mais cependant à la pure doctrine  
 De tes statuts mon cœur est arrêté.  
 Je vois qu'ici tout passe, tout décline 96  
 Sauf tes décrets, car leur autorité  
 Et leur pouvoir jamais ne se termine.

## Chant 13

*(Mem : 97-104)*

1

J'aime ta loi, je la suivrai toujours  
 D'un cœur ardent et rempli de ton zèle ;  
 Je suis heureux d'en parler <sup>1</sup> tous les jours.  
 Ta loi m'apprend une sagesse telle  
 Que je suis craint de tous mes ennemis,  
 Car chaque instant je demeure avec elle.

97

98

2

Grâce aux conseils par Toi-même transmis,  
 Mes maîtres voient que j'enseigne à leur place  
 Car à tes droits tout mon cœur s'est soumis.  
 Le plus âgé verra qu'on le surpassé  
 Par la sagesse, en ayant bien gardé  
 Tes règles d'or, car rien ne les remplace.

99

100

3

L'autre chemin (où je n'ai pas rôdé),  
 Celui du mal, c'est à la mort qu'il livre ;  
 Moi, sur tes loi, je demeure fondé.  
 Sans m'écartier, Seigneur, j'ai voulu suivre  
 Tes jugements, car tu m'apprends par eux  
 Comment il faut dans la droiture vivre.

101

102

4

Que ta parole est un bien savoureux  
 Quand on la goûte, et combien son usage  
 Plus que le miel m'est doux et précieux !  
 Chaque verset nous rend un peu plus sages ;  
 Comme on est loin du chemin malheureux  
 Que je déteste encore davantage !

103

104

---

<sup>1</sup> ou, de la méditer.

## Chant 14

(*Noun : 105-112*)

## 1

Oui, ta parole est comme un pur flambeau 105  
 Guidant mes pas, et comme une lumière  
 Pour me montrer le chemin le plus beau.  
 Je l'ai juré : Mon existence entière 106  
 Est consacrée à maintenir sur tout  
 Les jugements de ton code exemplaire.

## 2

Seigneur, je souffre et je me sens à bout ; 107  
 Toi qui promis d'exaucer nos demandes,  
 Viens à mon aide et remets-moi debout.  
 Daigne, ô Seigneur, daigne accepter l'offrande 108  
 De tout mon cœur s'exprimant par ma voix ;  
 Enseigne-moi ce que ta loi commande.

## 3

Mon âme, hélas, (comme si je l'avais 109  
 Dans cette main <sup>1</sup>) est sans cesse exposée,  
 Mais je n'ai rien oublié de tes lois.  
 Par des méchants ma route est menacée, 110  
 Mais je t'écoute, et rien ne m'ébranla ;  
 Je veux rester fidèle à ta pensée.

## 4

Ta loi est mienne, et je me dis : Voilà 111  
 Le bien durable et mon propre héritage,  
 Car tout mon cœur, tout mon plaisir est là !  
 Jusqu'à ma fin, je garderai l'usage 112  
 De tes statuts, car c'est bien à cela  
 Qu'à chaque instant j'applique mon courage.

<sup>1</sup> Le Psalmiste en danger de mort compare son âme (sa vie) à un objet précieux qu'on tient serré dans la main.

## Chant 15

*(Samech : 113-120)*

## 1

J'ai toujours eu beaucoup d'aversion 113  
 Pour ceux qui n'ont ni foi ni conscience ; <sup>1</sup>  
 C'est dans ta loi qu'est mon affection.  
 O mon Sauveur, ma très sûre défense, 114  
 J'ai par ta grâce un asile chez Toi,  
 Et ta promesse est ma ferme assurance.

## 2

— Allez, méchants, éloignez-vous de moi, 115  
 C'est au péché que votre esprit s'amuse ;  
 Moi, j'ai mon Dieu, je veux garder sa loi.  
 — L'âme qui croit ne sera pas confuse, 116  
 Tu l'as promis, sauve-moi de la mort ;  
 Ne permets pas que mon espoir s'abuse.

## 3

Sois mon appui, je serai ferme et fort ; 117  
 Si grand que soit le mal qui nous menace,  
 Ta loi sera toujours mon réconfort.  
 Ceux qui n'ont pas voulu suivre la trace 118  
 Des saints statuts, ton pied les foulera  
 Pour leur mensonge et leur perverse audace.

## 4

Comme l'écume, au loin tu jetteras 119  
 Tous les méchants ; c'est pourquoi je m'adonne  
 A tant aimer ce que tu commandas.  
 Quel danger court celui qui t'abandonne, 120  
 Quel jugement final il subira !  
 Je te révère et tout mon corps frissonne.

<sup>1</sup> Lit., ceux qui sont divisés ou indécis.

## Chant 16

*(Aïn : 121-128)*

## 1

J'ai pratiqué le droit et l'équité ; 121  
 Ne permets pas que je sois une proie  
 Pour ceux qui m'ont à tort persécuté.  
 Mais garantis en tout bien et en joie 122  
 Ton serviteur, de peur finalement  
 Que l'orgueilleux sous son joug ne nous ploie.

## 2

Mes yeux sont las d'attendre longuement 123  
 Ton vrai salut ; tu m'en fis la promesse,  
 Toi qui ne peux tromper aucunement.  
 Exauce-nous, et traite avec tendresse 124  
 Ton serviteur, lui faisant recevoir  
 Tes saints décrets avec zèle et sagesse.

## 3

Je t'appartiens ; permets-moi de pouvoir 125  
 Lire les plans secrets de ta justice,  
 Qu'aucun esprit humain ne peut prévoir.  
 Il est grand temps que l'Éternel agisse : 126  
 On ne voit plus chez nous ni loi ni foi  
 Qui des humains retienne la malice.

## 4

De mon côté, Seigneur, voilà pourquoi 127  
 Bien plus que l'or ou que les piergeries,  
 J'aime chacun des ordres de ta loi.  
 Voilà pourquoi j'estime et j'apprécie 128  
 Tous tes statuts, et pour suivre ton droit,  
 J'ai détesté toutes les fourberies.

## Chant 17

*(Phé : 129-136)*

1

En tes décrets sont vraiment contenus  
 Les grands secrets de science profonde,  
 Voilà pourquoi je les ai maintenus.  
 Oui, dans ta loi tant de lumière abonde  
 Que dès l'entrée on en est éclairé,  
 Et qu'elle instruit les plus petits du monde.

129

130

2

J'ai si souvent haleté, soupiré,  
 Tant je désire avant tout savoir faire  
 Ce qui nous est par ta loi déclaré.  
 Regarde-moi, sois pour moi débonnaire,  
 Comme (envers ceux qui t'aiment de bon cœur)  
 Tu veux montrer ta faveur ordinaire.

131

132

3

Conduis mes pas sur le bon chemin sûr  
 Par ta parole, et ne nous abandonne  
 Pas au péché ; sur lui rends-nous vainqueurs.  
 Malgré les coups que l'ennemi me donne,  
 Préserve-moi ; rends-moi la liberté  
 Et je vivrai comme ta loi l'ordonne.

133

134

4

Maître, répands sur les tiens la clarté  
 De ton visage ; aide-nous à comprendre  
 Ce que prescrit ta sainte volonté.  
 De mes deux yeux, vois les larmes descendre  
 A grands ruisseaux, tant je suis attristé,  
 Car c'est ta loi qu'on refuse d'entendre.

135

136

## Chant 18

*(Tsadé : 137-144)*

## 1

Tu es très juste en tout ce que tu fais, 137  
 Et nous savons, Seigneur, que tes sentences  
 Seront toujours des jugements parfaits.  
 Hair le mal, suivre ton alliance 138  
 Sont deux grands points révélés dans ta loi <sup>1</sup> ;  
 On n'y voit pas de borne à ta constance.

## 2

Mes ennemis me navrent quand je vois 139  
 Que ta parole est chez eux oubliée,  
 Et le chagrin <sup>2</sup> me fait perdre la voix.  
 Cette parole est bien purifiée 140  
 Jusqu'à la fin ; toute l'affection  
 De ton enfant lui reste dédiée.

## 3

Quoique je sois d'humble condition 141  
 Et méprisé, j'ai toujours connaissance  
 De tes décrets dans mon affliction.  
 Tes jugements sont droits, et leur puissance 142  
 Dure à jamais ; oui, tout est vérité,  
 Et rien n'est vain dans ta sainte ordonnance.

## 4

Bien accablé, triste et persécuté, 143  
 J'ai découvert dans ta règle sacrée  
 Le vrai bonheur et la tranquillité.  
 Ta justice est d'éternelle durée ; 144  
 Apprends-la moi par ta grande bonté,  
 Et je vivrai d'une vie assurée.

<sup>1</sup> Lit., Tu as promulgué tes préceptes avec justice et une grande fidélité (ou, vérité).

<sup>2</sup> Le chagrin, lit., le zèle.

## Chant 19

*(Qoph : 145-152)*

## 1

Je t'ai prié, Seigneur, tout hautement,  
De tout mon cœur ; réponds à ma demande,  
J'observerai ton saint commandement.  
C'est Toi, mon Dieu, c'est Toi que je demande,  
Délivre-nous ; oui, je veux maintenir  
Le culte saint que ta loi nous commande.

145

146

Je crie à Toi avant de voir venir  
Le point du jour, j'espère en ta parole ;  
Elle peut seule éclairer l'avenir.  
Je me suis mis, ô Maître, à ton école  
En devançant les veilles de la nuit  
Pour écouter la voix qui nous console.

147

148

Pitié, mon Dieu, qui fais grâce et merci,  
Restaure enfin mes forces qui déclinent,  
Comme il t'a plu de faire jusqu'ici.  
Je vois venir des hommes qui machinent  
De mauvais coups ; ils se sont écartés  
Avec mépris, de tes règles divines.

149

150

Quand je faiblis, c'est Toi qui veut rester  
Tout près de moi, Dieu de grâce insondable,  
Car tes statuts ne sont que vérité.  
Ton témoignage est sûr et immuable ;  
Il sera tel à perpétuité,  
Je l'ai trouvé de tout temps véritable.

151

152

**Chant 20**  
*(Resch : 153-160)*

## 1

Vois ma misère, ô Dieu, délivre-moi,  
 Car je traverse une épreuve cruelle,  
 Mais je n'ai rien oublié de ta loi.  
 Soutiens le droit de ton humble fidèle ;  
 Rachète-moi, me gardant de mourir,  
 Pour maintenir ta promesse éternelle.

153

154

## 2

Tous ces méchants, faute de s'enquérir  
 De tes statuts, sont loin de l'espérance  
 De leur salut, et tout prêts à périr.  
 Combien ta grâce, ô Seigneur, est immense !  
 En nous jugeant, tu nous as bien aimés,  
 Remets ma vie en ta pleine assurance.

155

156

## 3

On m'a souvent durement opprimé,  
 Mais (si nombreux que l'ennemi puisse être)  
 A tes décrets je reste accoutumé.  
 Avec dégoût, hélas, je vois des traîtres,  
 Tous ces ingrats sortis si lâchement  
 Du bon chemin que ta voix fait connaître.

157

158

## 4

Vois mon amour pour ton commandement ;  
 O Seigneur Dieu, dans ta bonté propice  
 Donne à ma vie un renouvellement.  
 Avant toute œuvre, il faut que s'accomplisse  
 Ce que tu dis ; à jamais sont vraiment  
 Tous les arrêts rendus par ta justice.

159

160

## Chant 21

*(Schin : 161-168)*

## 1

Des princes m'ont à tort persécuté,  
Mais je n'ai pas redouté leur puissance ;  
Tes jugements seuls m'ont épouvanté.  
J'ai plus de joie et plus de confiance  
Par tes conseils, que s'il venait à moi  
Un grand butin d'une valeur immense.

161

162

## 2

J'ai de l'horreur pour la mauvaise foi  
(N'ayant pas vu de chose plus méchante)  
Mais, ô mon Dieu, j'aime avant tout ta loi.  
Sept fois par jour, en ton honneur je chante,  
Considérant les actes merveilleux  
De ta loi juste, en l'univers régnante.

163

164

## 3

O quelle paix est réservée à ceux  
Qui pour tes lois ont un amour sincère !  
Dans toute épreuve, ils sont victorieux.  
Seigneur mon Dieu, en ton salut j'espère,  
Et j'ai suivi tes ordres, sans regrets  
Comme un enfant se soumet à son père.

165

166

## 4

De tout mon cœur j'observe tes décrets ;  
Ils m'ont appris chaque jour à mieux faire,  
Ils ont pour moi sans cesse plus d'attrait.  
Je suis tes lois dans toutes mes affaires,  
Car tu connais mes plans les plus secrets ;  
Aucun de nous n'échappe à ta lumière.

167

168

## Chant 22

*(Thav : 169-176)*

1

Permets, Seigneur, que mon cri vienne à Toi,  
 Accorde-moi le don d'intelligence  
 Pour maintenir ta parole envers moi.  
 Que ma prière arrive en ta présence ;  
 Délivre-moi, tu le promis jadis  
 Lorsque tu fis avec nous alliance.

169

170

2

A pleine voix, je te loue et je dis  
 Tous tes hauts faits, ayant reçu la grâce  
 De bien saisir le sens de tes édits.  
 J'irai parler, plein d'une sainte audace,  
 De ta promesse, et dirai hardiment  
 Combien sont droits les ordres que tu traces.

171

172

3

Je t'en supplie, interviens promptement,  
 Étends la main sur moi pour me défendre  
 Car j'ai choisi ton saint commandement.  
 J'attends de Toi le salut, ô Dieu tendre,  
 Car je ne peux trouver aucun plaisir  
 Hors de ta loi ; combien j'aime l'entendre !

173

174

4

Pour te louer, Seigneur, j'ai le désir  
 De vivre encor ; que ta règle sacrée  
 Puisse une fois de plus me soutenir.  
 Hélas, je suis la brebis égarée ;  
 Cherche ce cœur trop lent à te servir,  
 Mais où ta loi, Seigneur, est demeurée.

175

176

## Psaume 119

Genève 1551

FA DO FA Sib FA LAm Sib FA DO -

1. O bien heu-reux tout être hu-main qui vit  
 FA Sib DO Sib DO Sib SOL<sup>m</sup> REM Sib FA -

En plein a-cord a-vec sa con-sci-en-ce,  
 FA Sib FA DO FA DO REM Sib DO FA -

Se-lon la loi de l'E-ter-nel qu'il suit!

FA SOL<sup>m</sup> FA Sib FA DO REM LAM Sib FA

Le vrai bon-heur est pour toute e-xis-ten- ce

FA DO REM DO FA Sib FA DO REM DO

Qui veut gar-der ses sta-tuts pré-ci-eux,

FA DO FA Sib FA DO REM REM DO<sup>7</sup> FA

Et pro-gre-sser en-cor dans sa sci-en-ce.

Mélodie d'origine, attribuée à un chantre de Genève (probablement le parisien Loys Bourgeois). Harmonisation d'après C. Goudimel  
Gravure musicale empruntée au recueil Arc-en-Ciel



## Psaume 119 - Mélodies

Strophes 1,2,4

rep. ad lib. voc. ou instr.

Strophe 3

rep. ad lib. voc. ou instr.

© J.-C. Thienpont  
Fév. 1992

## Psaume 119 - Harmonisation Strophes 1,2,4

rep. ad lib. voc. ou instr.

© J.-C. Thienpont  
Fév. 1992

Psaume 119 - Harmonisation Strophe 3

Handwritten musical score for Psaume 119, Strophe 3, in 4 parts (Soprano, Alto, Tenor, Bass) and 2 systems. The score is in common time, key signature is B-flat major. The music consists of 16 measures per system. Measure 16 contains a repeat sign, 'ad lib.', 'voc.', and 'ou instr.'

© J.-C. P. Thibault  
Fév. 1992



# ANTOINE COURT ET LA FORMATION DES PASTEURS DU DÉSERT

J.-M. BERTHOUD

Lorsque, laissant derrière nous les bruits et l'agitation de Lausanne, nous empruntons le chemin raide et abrupt des Escaliers du Marché, qui monte à la Cathédrale, nous débouchons soudainement dans la lumière d'une place dégagée. Devant nous se trouve le splendide portail tardif du XVI<sup>e</sup> siècle. En nous retournant, nous sommes saisis par le dégagement immense d'un panorama magnifique. Au-delà de la ville, notre regard s'envole vers le Léman, vers les Alpes savoyardes, vers Genève, vers le Jura et la France. Peu nombreux sont les spectateurs des ces merveilles divines et humaines qui se tournent à droite et remarquent un bâtiment d'allure modeste, qui abrite aujourd'hui les séances du Conseil synodal, bureau exécutif de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud. Cependant, il vaut la peine d'y regarder de plus près. En nous approchant, nous pouvons y voir une plaque où nous lisons les mots suivants :

« En souvenir du Séminaire Français de Lausanne 1729-1812 fondé par le zèle de Antoine Court et de Benjamin Duplan. Cette école a donné aux Églises Réformées de France persécutées environ quatre cents pasteurs dont beaucoup sont morts pour leur foi. »

Cette salle cache l'un des épisodes les plus extraordinaires de l'histoire de l'Église de Dieu : le relèvement, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, des Églises réformées de France et la formation à Lausanne des pasteurs du Désert.

\* \* \*

Nous nous trouvons en l'an de grâce 1715. L'interminable règne du roi-soleil, Louis XIV, arrive à sa fin. Avant de mourir, il veut proclamer à la face de son pays et du monde l'accomplissement de cette œuvre de piété catholique à laquelle il avait voué tant de soins : l'extirpation de l'hérésie calviniste de son royaume. C'est, en effet, en cette même année où le roi des français allait comparaître

devant le Tribunal de Dieu, que parut une Déclaration royale affirmant la disparition complète de la religion prétendument réformée. Tous ceux qui, dorénavant, oseraient encore faire profession de cette hérésie maudite seraient considérés par la loi comme des relaps de la foi catholique. Comme tels, ils subiraient, s'ils étaient des hommes les galères, s'ils étaient des femmes la prison, et cela à perpétuité. Pour le pouvoir et l'Église catholique de France, l'hérésie était enfin vaincue.

Extérieurement, tout aurait pu laisser croire que le roi mourant avait raison. Depuis la Révocation de l'Édit de Nantes en 1685, il ne subsistait dans l'ancienne France plus aucun temple protestant. D'innombrables édits, les uns plus cruels et absurdes que les autres, avaient enfermé l'existence des huguenots dans des bornes aussi étroites qu'impitoyables. D'un côté, ils pouvaient apostasier du véritable christianisme rétabli dans toute sa vérité et dans toute sa splendeur par la Réformation. De l'autre, ils se trouvaient devant une alternative cruelle : l'exil ou le martyre, prix de la fidélité à Dieu et à sa Parole sainte. Les mailles resserrées des filets du pouvoir les poussaient, ou à un surcroît de foi, ou au désespoir. La plupart de ceux qu'on appelait encore les *religionnaires* avaient, la mort dans l'âme, renié la foi de leurs pères.

En 1698, le dernier héraut de la Foi, Claude Brousson, payait sa fidélité à l'Évangile par le sacrifice de sa vie sur l'Esplanade de Montpellier. Devant la dureté des temps, les réformés s'étaient, pour la plupart, dérobés aux inlassables appels à la fidélité du plus célèbre des prédicants. Ils furent alors abandonnés à l'anarchie d'un illuminisme prophétique qui les appela à la révolte désespérée contre les armées du roi le plus puissant de l'univers. Ce fut la guerre des Camisards, épopée inouïe où deux mille paysans tinrent tête pendant deux longues années aux maréchaux les plus célèbres de France et à des forces innombrables. Mais la trahison des chefs et le manque d'appui des puissances protestantes conduisirent à l'écrasement de cette révolte héroïque et sanglante.<sup>1</sup> Ce qui restait alors des lambeaux de la foi réformée se réfugia dans ce qui ne fit qu'en consommer la ruine : l'illuminisme prophétique. N'ayant plus ni pasteurs, ni Bibles, ni assemblées, ni temples, les croyants qui n'étaient pas tombés dans le reniement se livrèrent aux fantaisies de l'Esprit prophétique.<sup>2</sup> Ainsi, à sa destruction extérieure par la persécution du pouvoir, faisait écho la dislocation intérieure complète de la foi réformée par l'illuminisme. Plus de Parole normative de Dieu ; plus de prédication fidèle de cette Parole ; plus d'Églises dressées ; plus de discipline, de consistoires, de colloques, de

1. Sur la guerre des Camisards voyez parmi bien d'autres ouvrages : André DUCASSE, *La guerre des Camisards* (Paris : Hachette, 1962) ; Agnès de la GORCE, *Camisards et dragons du roi* (Paris : Albin Michel, 1950) ; Philippe JOUTARD, *La légende des Camisards* (Paris : Gallimard, 1977).

2. Daniel VIDAL, *Le malheur et son prophète. Inspirés et sectaires en Languedoc calviniste (1685-1725)* (Paris : Payot, 1983).

synodes. Louis XIV pouvait bien, avant de mourir, se féliciter d'avoir enfin extirpé cette maudite hérésie.<sup>3</sup>

Mais les voies de Dieu ne sont guère celles des hommes. Des cendres de son Église ravagée par les jugements qu'il déchaîne sur elle, il peut, Lui le Tout-Puissant, la faire renaître. Car le dessein constant de Dieu n'est-il pas de renverser les puissants et d'exalter les humbles ? C'est ce qu'il accomplit pour sa gloire au travers du ministère inoui de ses fidèles serviteurs, de ces hommes sans instruction et sans puissance humaine, les Antoine Court, les Pierre Corteiz, et tant d'autres encore, qui eurent la vision de relever la Sion de Dieu de ses ruines. Ce fut la réponse de Dieu à la prière angoissée du reste fidèle caché d'Israël :

« Des abîmes profonds d'une noire tristesse  
 A toi seul, Dieu puissant, nous adressons nos vœux !  
 Que nos gémissements excitent ta tendresse,  
 Et l'excès de nos maux un regard de tes yeux. »<sup>4</sup>

\*  
 \* \*

Antoine Court naquit le 17 mars 1695 à Villeneuve-de-Berg, petite ville du Vivarais, d'une famille fortement marquée par la piété de la Réformation.<sup>5</sup> Avant sa naissance, ses parents consacrèrent le fils qu'ils espéraient au saint ministère de la Parole de Dieu, sachant à quels périls une telle vocation l'exposait immanquablement. En 1700, Jean Court mourut laissant à sa veuve, Marie Gébelin, âgée de 32 ans, la charge de trois enfants en bas âge. Antoine, son fils aîné, fréquenta quelque temps l'école du bourg où il acquit les rudiments de son instruction. Son protestantisme ouvertement affiché lui valut les coups de pierres de ses camarades et le sobriquet injurieux, mais en fait bien prophétique, de *fils aîné de Calvin*. Son attachement farouche à la Parole de Dieu, dont l'ardente méditation fut sa nourriture dès son plus jeune âge, et son refus obstiné de toute espèce de compromission avec l'apostasie romaine lui ferma toute possibilité d'instruction ultérieure. L'éducation de cet autodidacte fut puisée dans la Bible, dans quelques rares lectures, Drelincourt, Baxter, puis très tôt par la fréquentation avec sa mère des assemblées du Désert animées par des prophètes et des prédicants inspirés.

3. Sur l'histoire protestante du XVIII<sup>e</sup> siècle voyez les ouvrages suivants : Émile G. LÉONARD, *Histoire Générale du Protestantisme, Tome III. Déclin et renouveau, XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles* (Paris : P.U.F.) ; Joseph CHAMBON, *Le protestantisme français. Jusqu'à la Révolution française* (Genève : Labor et Fides, 1958) ; Raoul STEPHAN, *Histoire du Protestantisme français* (Paris : Fayard, 1961) ; G. de FELICE, *Histoire des Protestants de France* (Paris : Meyrueis, 1856) ; Joseph DEDIEU, *Histoire politique des Protestants français (1715-1794)* (Paris : Gabalda, 1925). Pour ce qui concerne l'histoire générale du XVIII<sup>e</sup> siècle voyez : Philippe SAGNAC, *La formation de la société française moderne, Tome II* (Paris : P.U.F., 1946) ; Pierre CHAUNU, *La civilisation de l'Europe des lumières* (Paris : Flammarion, 1982 [1971]).

4. Edmond HUGUES, *Antoine Court. Histoire de la restauration du Protestantisme en France au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Paris : Michel Lévy, 1872). Vol. 1, p. xx.

5. Edmond HUGUES [Éd.], *Mémoires d'Antoine Court [1696-1729]* (Toulouse : Société des Livres Religieux, 1885) ; Ernest COMBE, *Antoine Court et ses sermons* (Lausanne : Georges Bridel, 1896).

En 1713, à l'âge de 18 ans, Antoine Court commença à prêcher. Voici comment il parle lui-même de cette vocation si précoce :

« Les heureux résultats de mon ministère naissant ne laissèrent pas que de me persuader bientôt que Dieu approuvait le désir que j'avais de me consacrer à sa gloire et au service de son Église, et que ma vocation était céleste et divine. Quoique jeune, je prévoyais toutes les effrayantes suites qu'entraînait après elle cette résolution de me consacrer au service des Églises sous la croix. Mais la ferme persuasion où j'étais que Dieu approuvait mon dessein, qu'il veillerait pour ma conservation, qu'il m'accorderait toujours sa protection, pourvu que je ne me rendisse pas indigne, et que sa Providence ne manquerait pas de me faire sortir heureusement de toutes les épreuves par où elle voudrait bien me faire passer, m'affermirent dans ma résolution. Je conclus plus d'une fois que je ne devais rien avoir d'assez cher dont je ne fisse le sacrifice pour une Église en faveur de laquelle le propre fils de Dieu avait bien voulu perdre la vie sur un infâme bois, et que rien ne serait plus glorieux pour moi que de perdre la mienne, si le Seigneur m'appelait pour une cause qui m'avait paru si digne de l'amour le plus parfait. »<sup>6</sup>

Ainsi débuta un puissant ministère de réveil. Partout où il allait, au risque quotidien de sa vie, il convoquait des assemblées et prêchait la Parole de Dieu. Son audace allait jusqu'à prêcher pendant plusieurs mois aux prisonniers réformés enfermés dans les galères royales du port de Marseille. Son ascendant devint si grand qu'il fut considéré, malgré son jeune âge et son peu d'instruction formelle, comme le chef des réformés. À sa prédication enflammée de la Parole de Dieu, à ses exhortations, à ses appels constants au repentir et au refus de toute compromission avec la prostituée romaine, l'Esprit Saint suscita un immense réveil. Partout, il réveillait le zèle des protestants et multipliait le nombre de ceux qui osaient donner gloire à Dieu par une profession moins timide qu'auparavant, plus pure et plus publique de leur foi.

Mais ceci lui paraissait encore insuffisant. Il n'avait guère vingt ans en 1715, année où Louis XIV proclamait la mort définitive de la Foi réformée, mais Court avait bien compris qu'un réveil qui ne serait pas accompagné de la restauration des structures détruites de l'Église réformée serait toujours à recommencer. Il fallait restaurer les Églises elles-mêmes, rétablir les consistoires, remettre les Synodes à nouveau en place, donner un gouvernement et un ordre aux protestants, pour tout dire : rétablir dans son entier l'ancienne discipline des Églises réformées de France. En convoquant avec ses collègues des assemblées publiques au Désert partout, il reprenait le projet que Claude Brousson avait en vain proposé en 1683. En voulant restaurer la discipline des Églises, Court ne faisait que mettre en œuvre le dessein que son illustre prédécesseur forma dix ans plus tôt en 1693.<sup>7</sup> Mais alors les temps n'étaient pas encore

6. Edmond HUGUES, *Antoine Court*, Vol. I, 11.

7. Léopold NEGRE, *Vie et ministère de Claude Brousson 1647-1698* (Paris : Sandoz et Fischbacher, 1878) 177-191.

mûrs, l'heure du réveil n'avait pas encore sonné. La mort de Louis XIV au mois d'août 1715 et le triomphe apparemment complet de l'apostasie romaine sur le protestantisme fut l'heure marquée par Dieu pour le relèvement de son Église.

Le 21 août 1715, Antoine Court rassembla, dans une carrière abandonnée du Vigan, le premier synode du Désert. Il y fut décidé de rétablir la discipline des Églises de la Réforme et ainsi remettre de l'ordre dans la maison de Dieu. Au Réveil succédait la reconstruction. En 1718, Pierre Corteiz, compagnon et aîné de Court dans le ministère, qui avait été nourri à la plus pure source calviniste par la lecture des écrits du célèbre Pierre Dumoulin, fit le voyage de Zurich pour y recevoir la consécration pastorale. A son retour dans les Cévennes, il consacra à son tour Court au ministère de la Parole de Dieu dans un synode solennel tenu le 21 novembre 1718. Ainsi, par la restauration de la discipline des synodes et des consistoires (conseils d'anciens), on empêchait, comme l'écrit Court,

« ...des gens sans vocation, sans sérieux, sans piété bien connue de s'ériger en ministres et pasteurs et qui ne faisaient que semer confusion, trouble et révolte. »

Ailleurs, il disait du choix des anciens et des proposants,

« Nous n'avons pas besoin de présomptueux, d'ignorants et de volages. Ainsi, ne faites rien à la hâte. Pesez tout avec soin, examinez mûrement les sujets, avant que de les admettre ; de là dépendent et les progrès de la religion et le repos de l'Église, il vaut mieux que le nombre en soit plus petit et que les sujets soient meilleurs. »<sup>8</sup>

Une des conséquences du désordre que Court et ses collègues combattaient si fortement en donnant au réveil naissant une forte structure ecclésiastique, et cela face à une persécution qui ne se relâchait guère, était le fléau spirituel dont nous avons déjà parlé : le prophétisme. Après avoir ressuscité une Église anéantie par la prédication fidèle et fervente de la Parole de Dieu ; après avoir commencé à redonner un ordre ecclésiastique à ce peuple enfin réveillé de sa torpeur et de ses compromissions avec les hérésies romaines, il fallait maintenant s'attaquer avec foi à cet illuminisme prophétique qui le détruisait de l'intérieur. Certes, et Court le reconnaissait bien, le prophétisme avait su maintenir la flamme vacillante de la piété réformée. Mais avec quelles déformations ! La mère de Court s'était réchauffée à cette lumière. La première réunion à laquelle Court avait assisté étant enfant, avait été tenue par une *prédicante*. Une prophétesse, qu'il rencontra lorsqu'il se rendait à une assemblée du Désert où il devait pour la première fois officier comme prédicateur, ne lui avait-elle pas prédit un avenir des plus merveilleux ? Mais, ayant beaucoup observé, beaucoup réfléchi, ayant surtout été frappé par le non-accomplissement de tant de prétendues prophéties, Court prit enfin son parti. Il se décida à

8. Edmond HUGUES, *Antoine Court*, Vol. I, 82.

combattre l'illuminisme à fond. Car, si le prophétisme contenait encore quelques bribes de la Parole de Dieu, par son subjectivisme il était porteur d'innombrables erreurs. Court avait bien compris qu'un renouveau durable ne pouvait que se fonder sur un retour à la Parole de Dieu et qu'il se devait absolument d'écartier le recours normatif à l'expérience trompeuse. Car le subjectivisme protestant des illuminés ne valait guère mieux que le subjectivisme ecclésiastique de l'Église de Rome.

L'histoire du mouvement prophétique peut se diviser en trois parties.

— Peu après la Révocation de l'Édit de Nantes était apparu, dans le Dauphiné, ce qu'on appelait les *petits prophètes*. Des enfants de moins de dix qui ne savaient pas parler le français tombaient en transe, se roulaient par terre, entraient dans un profond sommeil et ensuite, dans un excellent français, annonçaient les merveilles de Dieu, citaient la Parole de Dieu, exhortaient les protestants persécutés à la fidélité et à la persévérance. Claude Brousson y avait vu une intervention extraordinaire de la Providence pour réconforter son peuple entièrement abandonné par ses bergers et privé de la Parole de Dieu.<sup>9</sup>

— La deuxième période s'ouvre avec le martyre de Brousson et l'apostasie générale des protestants qui ne voyaient d'autre recours, dans leur état désespéré, que de pactiser avec le pouvoir catholique apparemment tout-puissant. Ce fut le temps des prophètes, chefs de bandes, qui poussèrent les protestants aux actes héroïques et aux massacres de la révolte des Camisards. Après une âpre lutte, cette insurrection armée fut réprimée dans le sang par les armées de Louis XIV. Le subjectivisme prophétique séparé de la parole de Dieu conduisit presque toujours à recourir aux méthodes les plus charnelles pour tenter de détourner les fléaux envoyés par Dieu sur son peuple afin de le pousser à la repentance. Cette période eut pour effet de déconsidérer définitivement les préputées inspirations des prophètes auprès de tous ceux qui voulaient se conformer aux exigences de la Parole de Dieu.<sup>10</sup>

— Enfin, dans la déroute et le désespoir, vint l'époque du prophétisme anarchique le plus débridé, période qui aboutit sur un Réveil véritable, fruit de la prédication de la Parole de Dieu par les restaurateurs de la Réforme : Antoine Court, Pierre Corteiz et leurs collègues. Cette dernière période fut largement dominée par les prophétes qui s'arrogeaient le ministère de la prédication.

En 1715, lorsque commença l'œuvre de restauration des Églises réveillées par la prédication de la Parole de Dieu, l'on vit surgir de

9. Claude BROUSSON, *Relation sommaire des merveilles que Dieu fait en France dans les Cévennes et dans le Bas-Languedoc pour l'instruction et la consolation de son Église désolée*, 1694.

10. A. BOST [Éd.], *Les prophètes protestants* (Paris : 1847) ; Charles BOST [Éd.], *Mémoires inédits d'Abraham Mazel et d'Elie Marion sur la guerre des Cévennes* (Paris : Fischbacher, 1931) ; Philippe JOUTARD, *Journaux Camisards [1700-1715]* (Paris : 10/18, 1965).

tous côtés, de la manière la plus anarchique, prophètes et prédicants. Antoine Court constatait plus tard :

« La licence de s'ériger en prédateurs était telle, que quiconque en formait le dessein pouvait l'exécuter sans obstacle, qu'hommes et femmes se mêlaient du métier, et qu'il n'était pas rare de voir dans les assemblées, si peu nombreuses qu'elles fussent, deux, trois femmes et quelquefois des hommes tomber en extase et parler tous à la fois. »<sup>11</sup>

Partout où se rendaient Court et Corteiz, ils trouvaient des hommes et des femmes qui tombaient en extase, racontaient leurs visions, préchaient et prophétisaient. Rien n'était entrepris sans consulter l'*Esprit* qui donnait très souvent des consignes contradictoires. On prétendait guérir les malades, chasser les démons et surtout prédire l'avenir. Le tout avec un succès remarquable, succès qui n'ébranlait en rien la confiance du peuple envoûté par ses prophètes. Les inspirés parlant au nom de Dieu jouissaient d'une autorité incontestable. Citons ici Hugues :

« Plus d'un malade ne guérit point, plus d'une assemblée qui devait être surprise se termina dans le plus grand calme, et plus d'une qui devait se tenir en toute sécurité fut surprise ; mais si éclatants que fussent les déments donnés par les faits aux prédictions de l'*Esprit*, rien ne pouvait ébranler les convictions, ni dissiper les illusions des religionnaires. »<sup>12</sup>

« Après cette douloureuse période de troubles, de persécutions, de malheurs domestiques, les protestants privés de pasteurs, privés de livres, et même de la Bible (...) avaient perdu la grande tradition calviniste. Peu à peu, se débarrassant de tout bagage théologique, ils en étaient arrivés à ne plus croire qu'aux ordres de l'*Esprit*, aux révélations directes de Dieu. »<sup>13</sup>

Ils se réclamaient des prophéties de Joël et disaient que de tous temps l'*Esprit* s'était révélé, que les paroles de l'*Esprit* mettaient les hommes directement en rapport avec Dieu. L'unique médiation de Jésus-Christ et de sa Parole inspirée, la Bible, était repoussée au loin. Hugues nous dit encore :

« (...)leurs partisans appuyaient ces affirmations par des arguments tirés de leur expérience. Ils disaient qu'après avoir entendu la prédication des Inspirés, ils se sentaient détachés du monde et pleins de zèle pour Dieu ; qu'ils n'avaient jamais tant pensé à lui depuis la connaissance de toutes ces choses, et que s'ils restaient seulement quelques jours, sans assister à ces petites assemblées, ils n'avaient plus le même zèle pour Dieu ; que l'Écriture n'avait pas la même force pour les faire penser au jugement à venir ; que rien ne leur faisait faire de si sérieuses réflexions que d'entendre parler ces gens dans leur inspiration ; pour tout dire, que chacune de leurs paroles leur donnait l'horreur du péché et les détachait entièrement du monde. »<sup>14</sup>

11. Edmond HUGUES, *Antoine Court*, Vol. I, 176.

12. *Ibid.*, 178.

13. *Ibid.*, 179.

14. *Ibid.*, 181.

Mais, comme l'écrivait Corteiz,

« Tous les jours nous apprenons des choses tout à fait indignes de l'Esprit de Dieu. »<sup>15</sup>

Court avait longtemps hésité. L'Esprit de Dieu était-il vraiment à l'œuvre ou s'agissait-il d'impostures et de fraudes ? Il en arriva finalement à la conclusion que,

« (...) tout ce qu'on appelait révélation n'avait pas sa source dans l'Esprit divin, et que, si on n'en pouvait accuser la fraude, on pouvait penser du moins que la plupart de ceux qu'on appelait Inspirés, étaient la dupe de leur zèle et de leur crédulité. »<sup>16</sup>

Hugues ajoute :

« Ce qui le surprenait surtout, c'est que les prophéties qu'il avait entendues se réalisaient si rarement. Il pensait que l'Esprit de Dieu ne pouvait ni tromper ni se tromper, et il n'imaginait point que ses interprètes puissent faire des prédictions auxquelles les événements donnaient un complet démenti. »<sup>17</sup>

Avec Corteiz, il décida de prendre des mesures énergiques. Mais le combat était rude. Les Inspirés sévissaient partout et considéraient que ceux qui s'opposaient à leurs prédictions s'opposaient à l'Esprit même de Dieu. Ils prédisaient les pires malheurs à ceux qui s'opposaient aux prophètes. Court développa l'instruction des fidèles et fit venir des livres. Il porta le combat dans le camp de l'ennemi, dénonçant les imposteurs et les aveuglés en face, dans les assemblées qu'ils convoquaient. Le synode de 1715 interdit toute prédication aux femmes comme contraire à l'enseignement le plus explicite de l'apôtre Paul et ordonna de rejeter les inspirations humaines au seul profit de la Révélation complète, la Bible. Ces mesures furent confirmées et renforcées par le second synode de 1716 :

« On doit écouter la Parole de Dieu comme la seule règle de foi, et en même temps refuser toute prétendue révélation dans laquelle nous n'avons rien qui puisse soutenir notre foi ; et, à cause des grands scandales qui sont arrivés de notre temps, les pasteurs sont obligés d'y veiller avec soin. »<sup>18</sup>

Mais le malheur voulut que deux des prédicants de la première heure, Jean Huc et Jean Vesson fussent eux-mêmes des Inspirés. Vesson, en particulier, se mit à la tête d'un mouvement d'illuminés qui se révoltèrent contre les décisions des synodes. Le synode de 1720 imposa le silence à Vesson et lui ordonna :

« (...) d'obéir à la voix de l'Écriture qui dit que l'esprit des prophètes est soumis aux prophètes. »<sup>19</sup>

15. *Ibid.*, 183.

16. *Ibid.*, 183.

17. *Ibid.*, 184.

18. *Ibid.*, 187.

19. *Ibid.*, 190.

Cette décision provoqua un schisme. Mais les pasteurs fidèles n'hésitèrent pas à s'attaquer au mal à sa racine en se rendant dans les réunions mêmes des Inspirés pour les interrompre et y mettre de l'ordre.

A la fin de 1720, Court s'était rendu auprès du célèbre professeur Bénédict Pictet, un des derniers docteurs véritablement calvinistes de l'Académie de Genève, pour y parfaire son éducation théologique. De là, il envoya dans les Cévennes un écrit contre les femmes qui se mêlaient de prêcher. Certes, elles avaient un rôle important à exercer dans l'édification de l'Église mais il ne fallait pas qu'elles assument une autorité publique, plus particulièrement par la prédication.

« Si quelqu'une de nos prédicantes, écrivait-il, a assez de savoir et de zèle pour convertir certain pêcheur ou pour maintenir la religion là où elle est établie, quand il n'y aura point de ministre en cet endroit là, qu'elle s'attache par des représentations à ramener ce pêcheur, à consoler l'affligé, à visiter le malade, à instruire la jeunesse, à fortifier le faible ; mais qu'elle fasse tout cela par des entretiens charitables, par des visites particulières ; qu'elle ne s'émancipe jamais à prêcher, ni à paraître un docteur dans une assemblée dûment convoquée. »<sup>20</sup>

Il obtint le soutien du professeur Samuel Turrettini et de son ami Pictet dans son combat contre l'illuminisme. Dans son *Préservatif contre le fanatisme* (titre étonnant pour nous aujourd'hui !) 1719, Turrettini écrivait :

« L'inspiration divine est une chose aussi merveilleuse qu'excellente ; il n'est donc pas surprenant que Dieu l'ayant autrefois accordée à quelques personnes, il se soit trouvé depuis et se trouve encore tant de gens qui s'attribuent avec beaucoup d'empressement cette grande prérogative. Mais, plus le don de prophétie est excellent plus nous devons être sur nos gardes contre l'envie que nous pourrions avoir de nous l'arroger sans sujet ou de l'accorder à quelque autre avec aussi peu de raison. Recevoir comme venant de la bouche de Dieu ce qui vient d'une toute autre source, n'est pas une petite erreur, d'ailleurs cette erreur en entraîne après elle une infinité d'autres ; dès qu'un homme a donné dans cette chimère, il est non seulement la dupe des autres, mais il l'est encore de sa propre imagination, toutes les rêveries d'un cerveau mal timbré passent dans son esprit pour tout autant d'oracles de la Divinité. »<sup>21</sup>

En 1721, sur les instances de Court, Pictet publia sa fameuse *Lettre sur ceux qui se croient inspirés*. Cet écrit fut d'une remarquable efficacité dans le combat que les pasteurs et les synodes livraient contre le prophétisme. Après avoir démontré que l'Église avait connu de tels phénomènes aberrants dans toutes les périodes de son

20. *Ibid.*, 194.

21. Samuel TURRETIN, *Préservatif contre le fanatisme ou réfutation des prétendus inspirés des derniers siècles*. (Genève : Du Villard et Jaquier, 1753 [1719]) ; cité par E. de BUDE, *Vie de Bénédict Pictet, théologien genevois [1655-1724]* (Lausanne : Georges Bridel, 1874), 225-22. Déjà en 1689 un sermon sur ce sujet avait été publié à Lausanne. Élie MERLAT, *Le moyen de discerner les esprits* (Lausanne : David Gentil, 1689).

histoire, il expliqua, dans un esprit charitable, les causes diverses qui pouvaient induire des chrétiens à s'imaginer être inspirés de Dieu. Voici sa conclusion :

« Si ceux qui se croient de bonne foi inspirés aiment véritablement le Seigneur Jésus, ils ne feront pas de difficulté d'examiner plus sérieusement la chose, d'autant plus que, troublant comme ils font le bon ordre de l'Église, ils doivent craindre les jugements de Dieu. Je le prie de tout mon cœur qu'il agisse en eux puissamment par son Esprit. Mais si mes réflexions ne font aucun effet sur eux, j'espère de la grâce de Dieu qu'elles ne seront pas inutiles à ceux qui souhaitent de savoir le sentiment de nos Églises, et qui ont un vrai désir de faire leur salut et de connaître ceux qui sont véritablement envoyés de Dieu. »<sup>22</sup>

Cette lettre d'un ton si modéré, accompagnée de la signature et de l'approbation de la vénérable Compagnie des pasteurs de Genève, mit à nu toutes les absurdités des visionnaires. Le crédit des pasteurs de Genève était immense auprès des réformés. Ce fut le coup de grâce pour le prophétisme qui très rapidement perdit tout crédit. A une demoiselle Simart de Loriol qui, par l'intermédiaire de Court, avait demandé conseil auprès de l'illustre professeur, Pictet répondit :

« Je serais bien fâché qu'on pût me reprocher de ne pas reconnaître l'Esprit de Dieu quand il se manifeste, mais je ne veux pas aussi attribuer à l'Esprit de Dieu ce qui ne me paraît pas digne de lui. Je conviens que ce que vous voyez est extraordinaire, mais il ne faut pas croire que tout ce qui est extraordinaire procède de l'Esprit de Dieu. Il y a eu des temps où une certaine folie saisissait une personne qui leur faisait faire mille choses surprenantes. Je conviens que toutes les bonnes choses que ces gens disent sont tirées de la Parole de Dieu qui est l'ouvrage du Saint-Esprit, mais il ne s'ensuit pas que ceux qui les disent soient inspirés : cela signifie seulement qu'ils ont une heureuse mémoire pour retenir ce qu'ils ont appris. Aussi, vous avez remarqué qu'ils disent bien quand ils savent bien, qu'ils disent mal quand ils ne savent pas, preuve évidente que c'est là l'effet de leur mémoire et non du Saint-Esprit, car si c'était le Saint-Esprit, ils diraient toujours bien. (...) »

Ces grands mouvements, ces convulsions peuvent être l'effet d'une imagination trop émue qui cause de grands bouleversements dans le corps. (...) Ainsi, Mademoiselle, pour ne faire aucune démarche dans cette affaire, ne vous hâitez pas d'attribuer au Saint-Esprit ce qui peut être de cause naturelle.

Ne dites pas non plus que ces gens sont poussés par le démon, car quoique le démon pourrait faire toutes ces choses afin de tourner en ridicule notre religion, cependant il n'est pas toujours nécessaire de le faire intervenir partout.

Défiez-vous un peu de ce qu'on vous dit, car on pourrait vous tromper, et même de votre jugement, car quand on est avec des gens qui ont ces pensées d'inspiration, tout ce qu'on voit faire surprend et étonne.

22. E. de BUDE, *Vie de Bénédict Pictet*, 233.

Profitez de toutes les exhortations qu'on fait à la repentance. Elles sont toujours salutaires. Mais ne croyez pas légèrement que ceux qui font des choses que vous n'avez point vues sont inspirés. (...) Je ne vois pas non plus pourquoi des gens qui vous annoncent la parole de Dieu, comme vous l'a annoncée M. Court qui m'a remis votre lettre, ne seraient pas plutôt des *Inspirés* que des gens qui parlent à bâton rompu. Rien n'est si dangereux que de donner dans ces visions. Dès qu'on se croit inspiré on prend tout ce qu'on débite pour des doctrines du Saint-Esprit. Quels désordres n'ont pas causé de tous temps ces sortes de gens ! »<sup>23</sup>

L'influence des chefs du mouvement prophétique, Vesson et Huc, s'évanouit subitement. Ils versèrent tous les deux dans les vues les plus bizarres. Vesson se joignit à une secte qui était tombée dans des pratiques tout à fait hors du christianisme, celle des *Multipliants*. Ses principaux dirigeants furent arrêtés à Montpellier le 6 mars 1723. Vesson et ses acolytes, malgré leur abjuration de la foi réformée et leur adhésion au catholicisme, furent exécutés le 22 avril. Quelques semaines plus tard, ce fut également le cas de Jean Huc qui, lui aussi, renonça publiquement à la foi. Ainsi se termina dans le discrédit le plus complet le mouvement des *Inspirés* qui, à un moment, avait risqué d'engloutir toute l'Église de Dieu que l'Esprit Saint faisait glorieusement renaître de ses cendres.

Rappelons que tous ces combats se livraient dans des circonstances dramatiques. Les prédicants et les pasteurs prêchaient chaque jour au risque de leur vie et ceux qui les recevaient ou venaient aux assemblées du Désert le faisaient au risque d'emprisonnement pour les femmes, des galères perpétuelles pour les hommes. Dans une prédication sur *Le bonheur d'aller à la maison de Dieu*, qui eut un grand retentissement et qui fut donnée au mois de novembre 1739 à St-Gall et à Zurich, Court dépeint ainsi l'état de ses frères sous la croix :

« Vous le ferai-je voir, ce peuple exténué, pâle, mourant, demandant un pain nécessaire, mais qu'on lui interdit ? Vous le ferai-je voir, opprimé dans sa naissance, dans sa vie, à l'heure de sa mort ? Dans sa naissance, obligé de recevoir dans une Église impure et idolâtre le sacrement qui sert d'introduction à l'Église chrétienne, et destiné, dès sa plus tendre enfance, à être une des funestes victimes de la superstition ; dans sa vie, livré à une infinité de supplices qu'on renouvelle chaque jour et à qui chaque jour ajoute un nouveau degré de peine ; à l'heure de la mort, menacé, s'il meurt dans la religion qu'il croit la seule bonne, et s'il n'embrasse une qu'on lui propose mais qu'il déteste de tout son cœur, menacé, dis-je, d'être traîné sur la claire, et ensuite jeté à la voirie, son bien confisqué, et, par cela même, obligé de laisser, à sa mort, une famille qu'il aime et qu'il chérit, pauvre, misérable, destituée de tout secours. Vous le ferai-je voir, ce peuple errant et vagabond, dans les bois, dans les cavernes, pour chercher le pain qu'on lui interdit, mais dont son âme meurt de langueur et de faim ? Vous parlerai-je de ses alarmes, de ses

inquiétudes ? Vous le dépeindrai-je poursuivi par des cohortes de satellites, à qui la fureur prête l'agilité des aigles et la cruauté des tigres, des lions et des léopards, ici livré à l'infection et à la pourriture, là enfermé dans des tours noires et horribles, chargé de fers et de chaînes, succombant sous le poids de ces instruments formidables, et quelques gens même expirant au milieu des plus cruelles et des plus douloureuses souffrances ? Couvents, qui regorgez au moment que je parle des enfants qu'on enlève ; pères et mères désolés, qui ne cessez de répandre des torrents de larmes sur des enfants qu'on vient de vous ravir ; édits formidables, édits qui contenez les peines les plus sévères ; déserts peuplés de fugitifs ; cavernes qui recelez tant d'âmes affamées qui courrent après la pâture de vie ; troupes répandues dans les provinces et sans cesse en quête des opprimés ; tours, prisons, galères regorgeantes des confesseurs ou des martyrs ; ministres exécutés ou nouvellement meurtris ; vous n'êtes que des preuves trop parlantes de ce que j'avance ici. Mais je m'arrête, mes frères. Et tout ce que je pourrais dire, tout ce que vous venez d'entendre, et tout ce que je pourrais y ajouter, ne sont, et ne seraient que de très légers crayons et que de très faibles peintures des malheurs d'un peuple persécuté. Ma conclusion est juste : plus le malheur de ce peuple est grand et redoutable, et plus est heureux le peuple qui non seulement en est à l'abri, mais qui encore a le glorieux, le précieux avantage d'assister librement dans la maison de Dieu. »<sup>24</sup>

Mais, par la grâce de Dieu, le travail prospérait chaque jour et s'étendait à d'autres provinces.

Le 16 mars 1726, au fond d'une vallée du Vivarais s'ouvrit, après une interruption de 66 ans, le premier synode national des Églises réformées de France. Le synode de Loudun en 1659 avait été présidé par le célèbre Moyse Amyrault. Il avait ainsi, par l'honneur qu'il accordait à Amyrault en l'élisant à sa présidence, consacré la tolérance dans l'Église de son enseignement hétérodoxe, infidèle à la Parole de Dieu. Car cet enseignement mettait l'action de la volonté de l'homme perdu avant celle de la grâce de Dieu dans l'œuvre du salut. La charge de Modérateur en 1726 fut confiée à Jacques Roger (1665-1745) précurseur de Court dans le Dauphiné dès 1708. Il avait été consacré au saint ministère, en 1715, dans le Wurtemberg où il s'était réfugié. Animé des mêmes desseins de rétablissement de la discipline réformée que Court, Roger était revenu en France au moment où se tenait le premier synode. En 1745, à l'âge de 80 ans, il subit le martyre. L'Esprit des synodes était revenu aux doctrines de la Réformation. Il avait, à cette époque de ses débuts, rejeté les accommodements arminiens que la Raison autonome s'évertue à avancer contre les exigences de la Bible. Nous ne citerons que le premier article approuvé par ce premier synode national qui montre fort clairement son orientation.

« Tous les pasteurs, proposants, anciens et fidèles recevront la confession de foi (*dite de la Rochelle*) dressée autrefois par les églises

24. Ernest COMBE. *Antoine Court et ses sermons*. 133-135.

réformées de ce royaume et présentée à nos Rois d'alors pour justification de leur croyance évangélique, comme étant un abrégé des doctrines fondamentales au Salut que l'Écriture Sainte renferme et des erreurs capitales que l'on doit rejeter. Et comme nos pères avaient encore dressé une discipline ecclésiastique pour règle de leur conduite, on s'y conformera aussi autant que les tristes circonstances du temps dans lesquelles nous nous rencontrons le pourront permettre. »<sup>25</sup>

Suite à l'opposition de Roger et contre l'avis de Court, l'on ne demanda pas aux pasteurs de signer la Confession de Foi et le Formulaire de Discipline. C'était l'époque du célèbre conflit du *Consensus* en Suisse. Roger craignait qu'une telle exigence puisse avoir des conséquences néfastes pour l'union des protestants. Par souci de paix, Antoine Court céda aux instances de son collègue. Mais une brèche avait cependant été ouverte, brèche qui par la suite aurait des conséquences funestes. Court le pressentait bien :

« Je sais qu'on ne commande pas la foi, mais je sais aussi qu'il est d'une dangereuse conséquence que ceux qui enseignent ne sentent pas une même chose du Seigneur, et qu'il faut, autant qu'on le peut, éviter de recevoir dans le ministère ceux qui se sentent mal en la foi. Si on a des sentiments purs et orthodoxes, on ne doit point se faire de la peine à signer une confession de foi qui a passé jusqu'ici pour être orthodoxe et qui a été signée par les plus célèbres compagnies qu'il y ait eu peut-être depuis le temps des apôtres. »<sup>26</sup>

Pour Court, le calvinisme et le christianisme étaient une seule et même chose. Aux catholiques qui exigeaient d'abjurer les *hérésies de Calvin*, il répondait,

« Comme s'il ne fallait pas entendre que sous cette expression d'hérésie on veut et on entend de nous faire abjurer la croyance de la religion que professait Calvin qui n'est autre que celle de Jésus-Christ et de ses apôtres. »<sup>27</sup>

L'œuvre de restauration s'affermisait, devenait plus profonde, s'enracinait dans les consciences, se développait toujours plus largement. Elle s'étendait à d'autres provinces, au Poitou, à la Normandie, même au nord de la France. La vision de Brousson du rétablissement des Églises sous une véritable discipline s'accomplissait, prenait définitivement forme. Mais Court se rendait bien compte que le travail ne pourrait se développer davantage sans le concours de nombreux pasteurs solidelement formés. Mais où trouver de tels pasteurs ? Certes, un certain nombre avaient été formés sur le tas, en accompagnant ceux qui exerçaient le ministère. On avait même tenté d'établir d'occasionnelles écoles dans le Désert. Court en décrivit une ainsi,

« Je fis dresser un lit de camp dans un torrent et au-dessus d'un

25. Edmond HUGUES, *Les Synodes du Désert* (Paris : Grassart, 1891), Vol. I, 53-54 ; G. de FELICE, *Histoire des Synodes Nationaux des Églises réformées de France* (Paris : Grassart, 1864).

26. Edmond HUGUES, *Antoine Court*. Vol. I, 296.

27. *Ibid.*, 101.

rocher. L'air nous servait de rideaux et des branches feuillées soutenues par des perches nous servaient de ciel. C'est là que nous campâmes près de huit jours ; c'étaient là nos salles, nos parterres et nos cabinets. Pour ne pas laisser écouler le temps inutilement et pour exercer nos proposants, je leur donnai un texte de l'Écriture sainte pour y faire des réflexions. Ce fut les onze premiers versets du cinquième chapitre de saint Luc. Il ne leur était permis ni de se communiquer leurs lumières les uns aux autres, ni de se servir d'autres secours que la Bible. Aux heures de récréation, je leur proposais tantôt un passage de l'Écriture, tantôt un précepte de morale, tantôt je leur donnais des passages à concilier. Et voici la méthode dont je me servais. Dès avoir proposé la question (*sic*), je demandais au plus jeune son sentiment, et par rang de l'un à l'autre, jusqu'au premier. Après que chacun avait dit ce qu'il en pensait, je m'adressais de nouveau au plus jeune pour lui demander s'il n'avait pas des objections à faire au sentiment des autres, et ainsi de l'un à l'autre. Après qu'ils s'étaient combattus, je leur donnais le sens que je concevais sur la matière proposée. Quand leurs propositions (*prédications*) furent prêtes, on traversa une perche sur deux pieux fourcheux, qui dans cette occasion leur servit de chaire pour la prêcher. Quand l'un l'avait rendue, je demandais à tous les remarques qu'on y avait faites, observant la méthode ci-dessus exprimée. »<sup>28</sup>

Mais de telles leçons improvisées ne pouvaient remplacer une instruction plus régulière. Il pensa alors à faire appel aux Églises du Refuge pour qu'elles envoient en France des pasteurs. En mars 1725, Court s'écrivait :

« Quand est-ce que notre voix sera entendue ? Quand est-ce que les églises étrangères, libres et abondantes en pasteurs, en fourniront à celles qui en manquent et qui en ont plus que besoin ? Écoutez, Églises du grand Dieu, écoutez la voix faible et mourante de quelques-unes de vos sœurs ! »<sup>29</sup>

Mais comme Brousson avait dû le contester avant lui, Court fut obligé de se rendre à l'évidence : les vocations au martyre manquaient entièrement au corps pastoral des Églises du Refuge. Ses appels à l'aide ne susciterent que froideur et indifférence. Que faire alors ? Puisque les Églises sœurs ne voulaient pas envoyer des pasteurs dans le Désert, pourquoi ne pas alors établir un Séminaire de Théologie réformé hors de France, où se rendraient les jeunes gens qui auraient déjà œuvré dans le ministère et seraient approuvés dans leur vocation par les Églises ? Ainsi pourrait-on assurer la relève si indispensable et multiplier le nombre des ministres de plus en plus demandés. Les étudiants ne seraient guère difficiles à trouver, car le réveil des Églises était accompagné d'un réveil des vocations. Mais où et comment trouver l'argent nécessaire à un tel projet ?

En juillet 1724, Benjamin Duplan, Seigneur du Caila, gentilhomme cévenol depuis longtemps acquis au rétablissement des

28. *Ibid.*, 84-85.

29. *Ibid.*, 275.

Églises et ami intime de Court, (cela malgré d'anciennes oppositions au sujet des Inspirés), fut obligé de quitter la France pour éviter d'être pris. Il offrit alors ses services aux Églises pour être leur représentant auprès des Puissances protestantes. En mai 1725, Duplan fut accepté par le synode du Bas-Languedoc. Le synode national de 1727 confirma cette nomination. Surmontant des montagnes d'indifférence et d'innombrables difficultés avec une persévérence sans relâche, Duplan parvint à récolter dans les pays du refuge les fonds nécessaires à l'établissement du Séminaire. Le premier étudiant, Jean Bétrine, compagnon de Court, commença ses études à Lausanne en 1726.

Car il avait été décidé de fonder le Séminaire à Lausanne. Le choix de cette ville prévenait les dangers qu'une telle entreprise aurait pu occasionner à la République de Genève dont la situation par rapport à la France était fort délicate. Les professeurs du Séminaire seraient recrutés en partie parmi les professeurs de l'Académie. Celle de Lausanne, au caractère plus orthodoxe que l'Académie de Calvin, était plus apte à plaire aux fondateurs. Leurs Excellences de Berne accordèrent leur autorisation à l'établissement du Séminaire, pour autant que tout soit mis en œuvre pour garder l'entreprise entièrement secrète, car il fallait à tout prix éviter que Versailles eut vent du projet. Un comité genevois assurerait le financement, tandis que la direction des études et l'administration étaient confiées à un deuxième comité établi à Lausanne. Ce dernier, bien que comportant à l'occasion des professeurs de l'Académie, lui était cependant totalement indépendant. Il n'avait de comptes à rendre, ni à Berne, ni aux autorités ecclésiastiques de Lausanne. Une telle indépendance était sans doute unique à l'époque. Il ne dépendait en fin de compte que des Églises du Désert. Voici comment Court décrit le recrutement des étudiants :

« C'est alors que mes yeux se tournèrent de tous côtés, pour déterrer des jeunes gens qui voulussent se prêter aux vues que je me proposais. J'en tirai de la charrue, des boutiques des artisans, de celles des marchands et de derrière les bancs des procureurs. Il y en avait qui ne savaient pas même lire, et à qui je servis tout ensemble et de maître d'école et de catéchiste pour les instruire dans la religion. En leur apprenant celle-ci, je les formais en même temps à la prédication. Plusieurs dans la suite furent faits ministres et servirent utilement les églises. »<sup>30</sup>

Entre 1726 et 1729, six prédicants avaient déjà pu bénéficier de la générosité des donateurs des pays réformés.

Depuis plus de quinze années, Antoine Court s'était consacré corps et âme au redressement des Églises réformées. A son retour de Genève, en 1722, il s'était marié avec Étiennette Pagès, de la

<sup>30</sup> Jules CHAVANNES, « Une école libre de théologie des temps passés. Notes historiques sur le séminaire de Lausanne » (*Le Chrétien Évangélique*, Lausanne, Tome XV, 1872, 33-45 ; 73-88 ; 119-130 ; 168-184), 38.

petite ville d'Uzès. Ils avaient trois enfants. Mais leur situation devenait de plus en plus difficile. A la fin de 1729, les poursuites et les pièges dressés par ceux qui traquaient sans relâche le pasteur, devenaient insupportables. Il risquait fort de subir le même sort que Claude Brousson. C'est alors qu'il se décida subitement à quitter le Royaume. Il serait bien plus utile aux Églises hors de France. En automne 1729, il rejoignit sa famille qui l'avait précédé à Lausanne et s'établit dans un petit appartement, rue de la Madeleine, à deux pas de l'Hôtel de Ville. Bien qu'il n'y donnât formellement aucun cours, il devint le Directeur du Séminaire. Bien plus encore, il en était l'âme même. Une modeste pension de 500 livres par an lui fut allouée par Leurs Excellences. Il n'avait alors que 34 ans et derrière lui se trouvait une œuvre immense, le rétablissement de la foi réformée en France, la restauration des Églises dans leur ancienne discipline. De Lausanne, il continua, par une vaste et incessante correspondance, à diriger l'œuvre commencée. Il écrivait à toutes les Églises, aux pasteurs et aux proposants, répondait à d'innombrables questions, résolvait des problèmes difficiles, apaisait les désaccords, encourageait et exhortait tous. Il exerçait en fait, à distance, un véritable ministère d'évêque. Il représentait les intérêts des Églises sous la croix auprès du Refuge huguenot et des Puissances étrangères. Peu à peu, ses collègues compriront quelle bénédiction cette retraite représentait pour toutes les Églises.

S'il ne donnait pas de cours officiels au Séminaire, il en inspirait l'esprit, cet esprit qu'il aimait appeler *l'esprit du Désert* et qu'il cherchait inlassablement à inculquer à tous les étudiants.

« J'entends par là un esprit de mortification, de sanctification, de prudence, de circonspection, un esprit de réflexion, de grande sagesse et surtout de martyre, qui nous apprenant à mourir tous les jours à nous-mêmes, à vaincre, à surmonter nos passions avec leurs concupiscences, nous prépare et nous dispose à perdre courageusement la vie dans les tourments et sur le gibet, si la Providence nous y appelle. (...) Vous sentez que si vous manquiez de cet esprit, vous risqueriez plus d'une fois de terribles mécomptes. Vous édifieriez mal, vous seriez sans ressources au plus grand de tous les besoins, et vous feriez le sacrifice d'une liberté, d'un repos et d'une vie toujours plus précieuse, seulement pour vous rendre malheureux et pour être continuellement en lutte avec le mépris, les opprobes, les difficultés et les contradictions. »<sup>31</sup>

Sa prédication fournissait des exemples aux étudiants et il continuait l'enseignement qu'il avait pratiqué dans les séminaires improvisés du Désert. Voici comment Vuillleumier décrit les exercices de piété que Court faisait subir à ses étudiants déjà en 1731 :

« Un soir... Duplan vint le prendre, lui et son élève, pour assister à un *exercitia pietatis* auxquel son hôte avait coutume de se livrer avec les trois proposants dont se composait alors le Séminaire. Cet

31. Edmond HUGUES, *Antoine Court*, Vol. II, 35-36.

exercice consistait dans la lecture et l'explication d'un morceau du Nouveau Testament et se terminait par une prière à genoux. Chacun des assistants avait sous les yeux une version française du Nouveau Testament mais d'éditions différentes, aucun d'eux n'ayant eu ni le temps ni l'occasion d'apprendre la langue de l'original. La portion du saint livre qui servait de texte était analysée, méditée, approfondie au moyen de questions posées par M. Court et auxquelles chacun répondait à son tour. C'était, remarque notre piétiste, un peu sec ; on s'en tenait trop à la lettre. Mais il ajoute : « Rien de plus édifiant pourtant que d'assister à cette *schcola veritatis quae secundum pietatem est*. Nous y sommes retournés plus d'une fois. Cela vaut mieux, à coup sûr, que de passer la soirée dans la société des étudiants ordinaires, de ceux du gros monceaux, qui ne s'amusent qu'à des vanités et n'ont pas même l'idée de semblables *conventions*. »

Le dimanche suivant, en compagnie de M. de Bionnens qu'il aimait aussi à fréquenter ainsi que des trois proposants français, D'Annونce se rend au temple Saint-Laurent pour entendre prêcher M. Court. « Ce n'était pas », dit-il, « un sermon à la mode, construit selon les règles du métier. C'était un témoignage plein de feu et de joie spirituelle, rendu par le ci-devant garçon boucher versé à fond dans les Écritures... »

Comment plus édifiant et plus solide que la prédication routinière qu'on n'est que trop exposé à entendre ailleurs. » Le même sermon fut ensuite relu au domicile du prédicateur et donna lieu à un entretien où le sujet et la manière de le traiter étaient discutés et élucidés. »<sup>32</sup>

Ainsi travaillait Antoine Court. Il s'agissait, dans un très bref laps de temps, de fournir aux étudiants le bagage biblique et théologique essentiel le plus complet possible. Au début, il ne pouvait être question de l'apprentissage des langues anciennes. On se contentait d'un cours complet de théologie, renforcé par une formation apologetique plus conséquente destinée à réfuter les erreurs du catholicisme. Par la suite, on allongea les études, les rendant par cela plus complètes. Le combat était dirigé essentiellement contre le perséiteur romain.

Ce qui manqua, cependant, le plus au Séminaire fut un esprit combatif à l'égard des erreurs du siècle des Lumières.<sup>33</sup> On ne comprenait pas que la grande bataille de la foi se situait surtout face à un rationalisme qui faisait fi de Dieu et de sa Parole. Ce rationalisme avait une de ses racines dans l'affaiblissement de ces pointes doctrinales de la Réforme trop rudes pour les délicatesses d'une raison humaine imbuie d'elle-même. Il s'agissait plus précisément des doctrines de Calvin et de Viret relatives à la grâce

32. Henri VUILLEUMIER, *Histoire de l'Eglise Réformée du Pays de Vaud sous le Régime Bernois*, Tome IV, 420.

33. Voyez les ouvrages suivants : Paul HAZARD, *La crise de la conscience européenne 1680-1715* (Paris : Boivin, 1935) ; Paul HAZARD, *La pensée européenne au XVIII<sup>e</sup> siècle de Montesquieu à Lessing* (Paris : Boivin, 1946) ; Peter GA Y, *The Enlightenment* (New York : Norton, 1969, 2 Vols.) ; Ernst CASSIRER, *The Philosophy of the Enlightenment* (Boston : Beacon Press) ; Louis I. BREDVOLD, *The Brave New World of the Enlightenment* (Ann Arbor : University of Michigan Press, 1955).

souveraine de Dieu, à l'iniquité radicale de l'homme pécheur, à l'élection éternelle, à la persévérance des saints, au caractère particulier de la rédemption. Il ne put, en conséquence, se dresser dans le Séminaire une barrière doctrinale contre l'arminianisme et contre les fausses doctrines provenant de Saumur. Cet arminianisme, rappelons-le, donne la priorité à la décision de l'homme dans l'œuvre du salut et cela aux dépens de l'action souveraine de la grâce de Dieu. La porte ouverte à l'esprit rationaliste des Lumières en fut, à la longue, l'inévitable résultat.

Court était un homme d'Église et un homme de paix. Bien qu'il vouât tous ses soins à donner à ses disciples les armes nécessaires pour lutter contre Rome, il ne sut percevoir assez clairement le danger plus grave encore qui montait dans les pays protestants et qui se propageait par la voie de l'autonomie totale de la pensée de l'homme par rapport à Dieu et sa Parole. L'Église catholique de France fit sa grande affaire de détruire la foi réformée. Cette obsession inique la poussa à méconnaître tragiquement le danger rationaliste du siècle et à y succomber. En se défendant contre des attaques si inlassablement meurtrières, les Églises réformées, elles aussi, centrèrent leur combat uniquement contre celle qui les opprimait si cruellement. Ils oublièrent ainsi de combattre l'ennemi encore plus redoutable du protestantisme d'origine arminienne.

Le Séminaire avait une position calviniste, en tout cas plus calviniste que ne l'était celle des Églises suisses. Mais il souffrait du fait que ses professeurs étaient tirés de l'Académie de Lausanne qui était marquée par les doctrines arminiennes. La *Formule de Consensus* n'était pas parvenue à juguler l'essor de ces doctrines néfastes. Il faut noter aussi que, contrairement à la véritable position de la Réforme, qui tenait la volonté de l'homme pour esclave du péché et en conséquence serve, le Séminaire enseignait ouvertement le *libre arbitre*. Ceci ne manqua pas d'inquiéter les Églises de France. Le synode national de mai 1756 manifesta cette inquiétude :

« L'Assemblée, convaincue que le séminaire a été jusqu'à présent d'une grande utilité aux églises de ce royaume, et espérant qu'il le sera de même à l'avenir, a délibéré d'écrire à messieurs les responsables directeurs du dit séminaire, pour les remercier de leurs soins charitables et les prier de veiller de plus en plus sur la conduite de nos séminaristes, et de leur donner toujours des professeurs orthodoxes. »<sup>34</sup>

Court, nous l'avons déjà fait remarquer, était un homme de paix et il détestait les controverses entre frères. Il supportait alors difficilement l'idée de la contrainte en matière de doctrine. Sur de telles divergences, il préférait fermer les oreilles. Il écrivait de certains étudiants,

34. Jules CHAVANNES, *Une école libre de théologie des temps passés*, 39-40.

« Je ne crois pas, qu'on doive les obliger à signer la confession, s'ils ne le font pas volontairement. (...) Il suffit d'exiger d'eux de ne rien enseigner qui y soit contraire ou qui trouble la paix : c'est la conduite que tient sagement, depuis un grand nombre d'années l'Église de Genève. »<sup>35</sup>

Et c'est cet indifférentisme doctrinal qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, transforma la Genève de Calvin en le plus funeste pilier du rationalisme protestant. Court était bien ici dans les vues du Professeur Polier de l'Académie de Lausanne. Polier qui, pendant de longues années, fut l'un des plus fermes appuis du Séminaire, avait en son temps refusé de signer le *Consensus* sans émettre les plus expresses réserves. Nous voyons ainsi que ce qui manqua le plus au Séminaire fut de pouvoir disposer de docteurs de la Parole de l'envergure de ceux qui firent la Réformation du XVI<sup>e</sup> siècle. Mais, en ce siècle de ténèbres bibliques, où trouver des hommes de la trempe de Calvin, de Viret, de Bucer ou de Bullinger ? Seul, le monde Anglo-Saxon échappa à cette hécatombe doctrinale qui caractérise tout le XVIII<sup>e</sup> siècle chrétien, particulièrement sur le continent. Ainsi le catéchisme calviniste de Drelincourt fut remplacé dans les Églises du Désert par celui d'Osterwald, aux tendances arminiennes. Petit à petit, l'esprit véritablement réformé et évangélique du Réveil du début du siècle s'affadit et la prédication des Églises fut marquée de plus en plus fortement par l'esprit des Lumières.

Cependant, le Comité de Lausanne veillait à maintenir le cap sur l'orthodoxie en écartant de son mieux du Séminaire les professeurs de l'Académie les plus imbus des idées nouvelles. Ceci fut vrai du moins jusqu'en 1760, date de la mort d'Antoine Court. Il accomplit en grande partie sa tâche de fournir aux Églises du Désert des pasteurs fidèles à la Parole de Dieu. Il est significatif qu'à cette même époque Voltaire résidait à Lausanne où il se donnait aux joies de la production théâtrale et personne n'y voyait d'inconvénient. Le temps était aux changements et, sans esprit combatif, comment lutter contre l'esprit du siècle ? Hugues résume bien l'attitude des Églises sous la croix :

« Les pasteurs qu'elles demandaient, étaient ceux dont nulle peine ne pouvait éteindre l'ardeur, nul danger abattre l'intrépidité ; c'étaient ceux qui, sans trêve ni repos, étaient capables de courir les villes et les villages, de convoquer les assemblées aux heures nocturnes, de prêcher, d'exhorter, de consoler ; c'étaient ceux enfin qui savaient braver la mort et souffrir le martyre. »<sup>36</sup>

Mais en négligeant le combat spirituel et intellectuel du siècle, on assurait certes le présent mais qu'en serait-il de l'avenir ? Il manquait au Séminaire de Lausanne un esprit théologique supérieur semblable au grand Albert de Haller de Berne qui voyait clairement

35. Edmond HUGUES, *Antoine Court*, Vol. II, 42.

36. Edmond HUGUES, *Antoine Court*, 45.

les dangers redoutables, pour le christianisme, de l'esprit des Lumières. Voici comment il s'exprimait :

« Quand je compare ce qui s'écrit aujourd'hui, avec l'ardeur du Siècle de la Réformation, j'ai honte du nôtre. Nos plus célèbres Théologiens emploient des in-quarto à décrire quelque Hérésie obscure, qui ne vaut pas la peine d'être connue, et on ne parle plus au cœur. On ne prêche plus Jésus-Christ. Il n'y a presque plus que les Presbytériens d'Angleterre qui fassent leur devoir à cet égard. »<sup>37</sup>

Ainsi s'exprimait le plus illustre adversaire du déisme destructeur de Voltaire. Haller cherchait dans de tels combats à montrer,

« ... les suites pratiques de l'Incrédulité. Les maux infinis qu'elle produit déjà et qui accableront bientôt la race humaine, si ces affreux principes venaient à étouffer la Vérité, et la forcer pour ainsi dire à remonter dans le ciel. »<sup>38</sup>

Seigneux de Corrévon, dans son introduction du *Discours sur l'Irrigion* de Haller, écrivait :

« Quelle satisfaction pour ceux qui mettent la sainte Religion, je veux dire de celle de Jésus-Christ, bien au-dessus de tous les systèmes des Philosophes, et de tout ce qu'a produit de plus beau la sagesse humaine, de voir d'illustres Athlètes montrer à découvert leur zèle éclairé pour elle ; discréder ces génies superficiels qui l'abandonnent sans la connaître ; opposer surtout à ces Génies hardis qui en imposent par leur audace, une hardiesse plus noble et plus imposante encore ; celle qui naît d'une connaissance plus intime encore, d'une conviction plus éclairée, et d'une conduite qui s'y rapporte. »<sup>39</sup>

Mais l'absence chez Antoine Court d'une combativité doctrinale pareille à celle du grand Haller le rendit aveugle aux dangers qui menaçaient son œuvre. Aux alentours de 1750, encore de son vivant, certains étudiants de Séminaire rendus, par émulation de l'esprit du siècle, très friands de ce qu'on appelait des *Sociétés de Pensée* s'étaient constitués en loge maçonnique. Cette société secrète se maintint et se développa. Peu avant la Révolution, le pasteur Jules Chavannes, dans l'étude qu'il consacra à l'histoire du Séminaire, constata,

« ...on fut contraint de leur parler avec sévérité à plusieurs reprises au sujet d'une loge maçonnique fondée par eux dans un établissement public situé à l'une des entrées de la ville en les menaçant d'un recours à l'autorité souveraine. »<sup>40</sup>

Il n'est guère étonnant que la Révolution vit se manifester un esprit violemment contestataire parmi les étudiants du Séminaire. Antoine Court avait même toléré avec une certaine complaisance la faveur avec laquelle son ami et successeur, Paul Rabaut, avait accueilli certaines théories prophétiques farfelues — dont les prédic-

37. Henri VUILLEUMIER, *Op. cit.*, Tome IV, 264.

38. *Ibid.*, 262.

39. *Ibid.*, 262.

40. Jules CHAVANNES, *Op. cit.*, 81-82.

tions avaient été à plusieurs reprises démenties par les faits — qui annonçaient la prochaine libération de la France du joug catholique. Ces théories eurent une vogue extraordinaire parmi les protestants français. Et c'est chez un des tenants de ces élucubrations pseudo-bibliques, Loys de Cheseaux, que Court s'était établi avant la mort de sa femme en 1755. Certes, les Églises étaient définitivement revenues du prophétisme de l'époque des Camisards. Mais, à la fin du siècle, leur engouement pour un tel messianisme, associé à l'effondrement de plus en plus marqué de leur théologie biblique sous la pression des Lumières, les laissa sans défense face au raz-de-marée de l'utopie quasi religieuse de l'esprit révolutionnaire. Et c'est dans ce messianisme sécularisé que sombrèrent presque entièrement les Églises du Désert que Court et ses compagnons avaient relevées de leurs cendres avec tant de foi, de souffrances et de fidélité en prêchant, au risque constant de leur vie, le glorieux Évangile de la croix de Jésus-Christ.

L'histoire ne reproduit que trop souvent, dans les annales de l'Église, un cycle de réveil spirituel, de réforme de l'Église, des mœurs et de la société, de succès, d'affadissement, de chute et de jugement divin. C'était face à la déchéance de l'Église que Court et ses frères dans le ministère s'étaient si victorieusement élevés. Maintenant, avec la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Église de France était revenue au point de déchéance.

A constater l'apostasie presque complète des réformés lors de la tempête révolutionnaire, la chute avait été plus profonde encore qu'après la Révocation de l'Édit de Nantes. Les réveils évangéliques du XIX<sup>e</sup> siècle allaient à nouveau manifester la grâce souveraine de Dieu, grâce entièrement imméritée par laquelle le vrai berger des brebis cherche inlassablement à ramener son troupeau au pied de la croix, à la Foi en Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, et à la soumission à toute la parole de Dieu, à l'obéissance à ses saints commandements.

La figure d'Antoine Court est, à la fois, pour nous un exemple lumineux et un avertissement. Exemple par son esprit de consécration, de zèle infatigable pour l'œuvre de Dieu, de bonté et d'amour de ses frères. Avertissement pour nous faire comprendre que le zèle pour l'Évangile, la douceur de la colombe sans la prudence du serpent ne peut construire une œuvre durable. Car il nous faut, à toutes les vertus chrétiennes, ajouter ce discernement limpide et inflexible des ruses et de la méchanceté des hommes emportés par la malice de leur maître infernal.

Mais cette vision sombre sur l'avenir de l'Église du Désert ne doit aucunement effacer pour nous les mérites exemplaires de ce serviteur de Dieu. L'esprit de paix et de conciliation dans l'amour de la Vérité qui animait à un si haut point toute la vie d'Antoine Court s'exprime d'une manière admirable dans cet appel à la réconciliation de ses frères divisés :

« Agréez que je vous exhorte, au nom de Dieu, à vous aimer les uns les autres, à vous supporter, à ne faire les uns aux autres que ce que vous souhaiteriez qu'on vous fit à vous-même, comme le Seigneur vous y exhorte dans sa parole. Pardonnez-vous les uns aux autres, oubliez entièrement les outrages que vous prétendez avoir reçus, comme vous voulez que Dieu vous pardonne et qu'il anéantisse toutes vos fautes, quelles que soient leur énormité et leur grandeur. »<sup>41</sup>

Ce modeste Séminaire des mains duquel les Églises du Désert reçurent plus de 400 pasteurs fut l'instrument par lequel, comme le dit son historien, le pasteur Chavannes,

« La main charitable de l'Éternel se déployait en faveur des églises éprouvées. En voyant ce qu'il a plu à ce miséricordieux Sauveur d'accomplir au moyen des faibles instruments qu'il jugea bon d'employer, on trouve une frappante application de ces paroles de l'apôtre : « Dieu a choisi les choses faibles du monde pour confondre les fortes ; afin que personne ne se glorifie devant lui, mais que, comme il est écrit, celui qui se glorifie se glorifie dans le Seigneur. »<sup>42</sup>

Mais nous laisserons les dernières paroles à Antoine Court lui-même qui, parlant de l'œuvre que Dieu avait accompli par ses faibles moyens, disait en mars 1747 :

« S'il a plu à Dieu de se servir de nous comme de vils instruments pour amener plusieurs à la justice, que nous puissions reluire un jour selon ses divines promesses, comme des étoiles du firmament ! — Nous devons le bénir tous les jours avec un nouveau zèle de ce qu'il a daigné se servir de notre ministère pour ranimer la foi presque éteinte dans notre chère patrie, et y conserver une religion pour laquelle nous avons tant de fois et pendant tant d'années sacrifié notre vie. Plus je médite sur la grâce que Dieu nous a faite à cet égard, et plus je trouve que nous avons lieu de le louer de nous avoir choisis pour une œuvre si belle et si consolante. A quoi aurions-nous pu employer plus dignement notre vie ? Et quelles sources plus abondantes de consolations pour nous, que celles qui nous fournissent le fruit de notre ministère : de savoir que notre travail n'a pas été vain dans l'œuvre du Seigneur, et de nous voir succéder dans cette œuvre sainte par une troupe d'ouvriers pleins de zèle qui ne respirent que d'étendre les conquêtes de notre divin Maître ! »<sup>43</sup>

41. Edmond HUGUES, *Antoine Court*, Vol. II, 384.

42. Jules CHAVANNES, *Op. cit.*, 181.

43. Edmond HUGUES, *Antoine Court*, Vol. II, 397-398.

PÂTISSIES

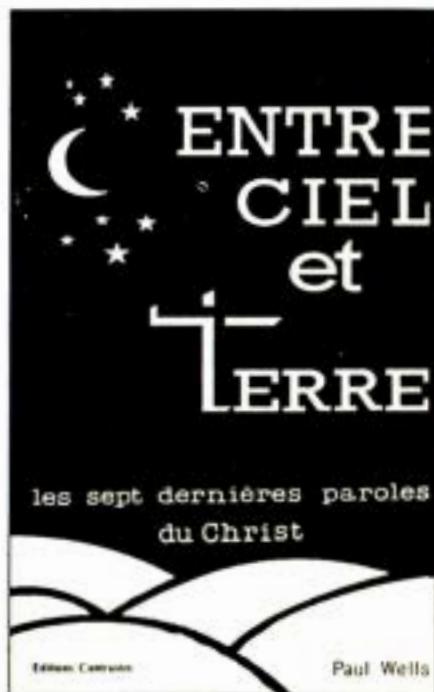
## **ENTRE CIEL ET TERRE**

**LES DERNIERES PAROLES DU CHRIST**

Qui était Jésus-Christ?

Les sept paroles du Christ alors qu'il se trouvait entre «*Ciel et Terre*»

Redécouvrir Christ



**Prix CHF 18.-**

**FF 74.00**

**N°Réf: 108**

**Nb pages 188**

**Vente en Suisse :**  
**EDITIONS CONTRASTES**  
Case Postale 84  
1806 SAINT-LEGIER

**Vente en France et autres pays:**  
**CEDIS**  
Boite Postale 328  
57213 MAIZIERES-LES-METZ CEDEX



Veuillez me faire parvenir avec facture \_\_\_\_\_ exemplaire(s) du livre «**ENTRE CIEL ET TERRE, les dernières paroles du Christ**», de **Paul Wells** :

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

NPA: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_



# PUBLICATIONS DISPONIBLES

LA REVUE RÉFORMÉE 33, av. Jules-Ferry, 13100 Aix-en-Provence  
C.C.P. : Marseille 7370 39 U (1)

Roger BARILIER, Jonas lu pour aujourd'hui	20,—
John MURRAY, Le Divorce, 2 <sup>e</sup> Edition	30,—
Birger GERHARDSSON, <i>Mémoire et manuscrits dans le Judaïsme rabbinique et le christianisme primitif</i> . Adaptation de J.G.H. Hoffmann (photocopies)	20,—
Rudolf GROB, <i>Introduction à l'Evangile selon saint Marc</i> , Présentation de J.G.H. Hoffmann	20,—
Jean CALVIN, <i>Les Béatitudes, Trois prédications</i>	20,—
<i>Sermons sur la prophétie d'Esaié LIII</i>	30,—
<i>L'annonce faite à Marie et à Joseph</i>	20,—
<i>Le cantique de Marie</i>	20,—
<i>Le cantique de Zacharie</i>	20,—
<i>La naissance du Sauveur</i>	20,—
<i>Les quatre fascicules sur la Nativité, ensemble</i>	60,—
J. DOUMA, <i>L'Eglise face à la guerre nucléaire</i>	30,—
Pierre MARCEL :	
<i>CALVIN et COPERNIC, La Légende ou les Faits ? La Science et l'Astronomie chez Calvin</i> . 210 p.	45,—
<i>La Confirmation doit-elle subsister ? Théologie Réformée de la confirmation</i>	20,—
<i>L'Actualité de la Prédication</i>	20,—
<i>L'Humilité d'après Calvin</i>	15,—
<i>A l'école de Dieu, catéchisme réformé</i>	25,—
<i>« Dites notre père », la prière selon Calvin</i>	20,—
<i>La communication du Christ avec les siens : La Parole et la Cène</i>	20,—
Paul WELLS, <i>Les problèmes de la méthode historico-critique</i>	5,—
<i>Le mariage en danger</i> , par P. BERTHOUD, W. EDGAR, C. ROUVIÈRE et P. WELLS	20,—
Editions KERYGMA, 33, av. Jules-Ferry, 13100 Aix-en-Provence C.C.P. : Marseille 2820 74 S (1)	
<i>Catéchisme de Heidelberg</i>	25,—
<i>Canons de Dordrecht</i>	25,—
<i>Confession de La Rochelle</i>	22,—
<i>Les textes de Westminster</i>	35,—
C. BIBOLLET :	
<i>Le nouvel âge</i>	15.—
Jean CALVIN :	
<i>Institution de la Religion chrétienne</i> , Nelle Ed. reliée.	144,—
<i>Commentaire sur le livre de la Genèse</i> , relié	69,—
<i>Commentaire sur l'Evangile de Jean</i> , relié	69,—
<i>Commentaire sur l'Epître aux Romains</i> , 2 <sup>e</sup> Ed.	43,—
<i>Commentaires : Galates, Ephésiens, Philippiens, Colossiens</i> , relié	43,—
Pierre COURTHIAL :	
<i>Fondements pour l'avenir</i>	40,—
<i>Commentaire de la Confession de Foi de La Rochelle</i>	25,—
<i>La Foi en pratique</i>	15,—
William EDGAR :	
<i>Sur le rock</i>	15.—
Stuart OLYOTT :	
<i>Les uns avec les autres (la discipline en vue de la réconciliation dans l'Eglise)</i>	20,—
Francis SCHAEFFER :	
<i>Le Baptême</i>	15,—
<i>Dieu, illusion ou réalité ?</i>	60,—
Paul WELLS :	
<i>Le renouveau possible de l'Eglise</i>	15,—
<i>Haltérophilie chrétienne (ou comment développer ses « muscles » de chrétienté)</i>	20,—
Ouvrage collectif :	
<i>Calvin et la Réforme en France</i>	20,—
<i>Dieu parle</i>	60,—
<i>Esprit révolutionnaire et foi chrétienne</i>	35,—
<i>Quelle justice, quelle paix pour la société d'aujourd'hui ?</i>	45,—
<i>Homosexualité, SIDA</i>	20,—

(1) Ces tarifs s'entendent frais d'envoi en sus.

# *sommaire*

*Les vingt-deux chants du Psalme 119 : adaptation en français moderne* . . . . .

J.-M. BERTHOUD, *Antoine Court et la formation des pasteurs du désert* . . . . .

